

5 novembre 2021



**CONTRAT DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
pour le territoire du Pays de Châteaugiron  
Communauté



**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
POUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE CHÂTEAUGIRON COMMUNAUTÉ**

**ENTRE**

**Le Pays de Châteaugiron Communauté**

Représenté par M. Dominique DENIEUL, Président du Pays de Châteaugiron Communauté, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 octobre 2021,

Ci-après désigné par le « Pays de Châteaugiron Communauté »,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par Matthieu BLET, secrétaire général adjoint de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,

Ci-après désigné par « l'État » ;

**Le Conseil départemental ,**

Représenté par Jean-Luc CHENUT, président

Ci-après désigné par « Le Département » ;

**La banque des territoires ,**

Représentée par Muriel KLINGLER, Directrice régionale adjointe de la banque des territoires

Ci-après désignée par « La banque des territoires » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **PRÉAMBULE**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Pays de Châteaugiron Communauté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## 1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Un portrait sommaire du territoire est fourni en annexe 0 à la présence convention.

### 1.1.1. Contexte et présentation du territoire

Le Pays de Châteaugiron Communauté (PCC) a été créé en 1993. Il regroupe aujourd'hui 5 communes : Châteaugiron (Châteaugiron, Ossé, Saint-Aubin du Pavail), Domloup, Noyal-sur-Vilaine, Piré-Chancé et Servon-sur-Vilaine pour une population totale de 27 118 habitants.

Il est situé à l'entrée de la Bretagne, à 15 kilomètres de Rennes, entre Vitré Communauté et Rennes Métropole, le long de deux axes principaux (Rennes-Paris et Rennes-Angers).

Le Pays de Châteaugiron Communauté connaît une forte croissance démographique, un dynamisme économique et possède un cadre de vie de qualité. Les quelques chiffres clés suivants en témoignent : plus de 1 000 entreprises et 7 050 emplois salariés privés, un taux de chômage autour de 6%, 250 associations, etc.

Les compétences du Pays de Châteaugiron Communauté sont les suivantes :

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace
- La solidarité en direction des personnes
- Les équipements culturels, sportifs et familiaux d'intérêt communautaire
- La solidarité en matière de logement
- Le transport
- L'environnement
- La culture et le tourisme
- Le sport
- La petite enfance.

Le Pays de Châteaugiron Communauté possède une marque forte : territoire de projet, de services en constante évolution pour répondre aux différents besoins et usages. Le territoire est tourné vers ses habitants, ses associations, le monde économique et l'ensemble des acteurs locaux. Les élus et les équipes ont également su tisser avec les temps des coopérations de qualité avec les partenaires extérieurs (Etat, Région, Département, Pays, etc.) dans l'ensemble de ses champs de compétence.

ATOUPS	FAIBLESSES
<p><b>Attractivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité de Rennes et de Vitré</li> <li>• Territoire nature &amp; patrimoine : cadre de vie agréable</li> <li>• Territoire de caractère avec une forte identité des communes</li> <li>• Territoire à taille humaine</li> <li>• Attractivité résidentielle et économique (proximité RN 157)</li> </ul> <p><b>Dynamisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Culturel, démographique...</li> <li>• Equipements variés (sports, loisirs...)</li> <li>• Infrastructures de transport, mobilités douces</li> </ul> <p><b>Taille humaine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des élus locaux et des habitants, écoute mutuelle avec les élus</li> <li>• Collaboration favorisée par la petite taille du territoire : réactivité, flexibilité, agilité</li> <li>• Possibilité d'une ambition politique</li> </ul> <p><b>Un territoire possédant des richesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Axes structurants et bonne desserte (RN 157)</li> <li>• Tissu économique : entreprises/emploi</li> <li>• Recettes fiscales</li> <li>• Ressources du territoire</li> <li>• Capacité d'innovation et d'expérimentation</li> <li>• Projet de développement numérique</li> </ul>	<p><b>Absence d'une identité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'identité géographique, absence d'un bassin de vie réellement constitué</li> </ul> <p><b>Inégalités économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition de l'économie inégale : sectorisation principalement sur Noyal sur Vilaine et Servon sur Vilaine</li> <li>• Risque d'une rupture Nord/Sud avec un territoire plus industrialisé au Nord</li> </ul> <p><b>Transition écologique à conforter</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport et mobilité : réseau TC peu développé, flux de véhicules généré par les mobilités individuelles</li> <li>• Forte densité du territoire limitant le potentiel de développement certaines énergies renouvelables (éolien-méthanisation).</li> </ul> <p><b>Politiques publiques et habitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnement des habitants autour du développement urbain et de leur cadre de vie</li> </ul> <p><b>Compétences et intercommunalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement au vieillissement de la population</li> <li>• Accompagnement de la jeunesse</li> <li>• Communication à conforter sur certaines compétences et services</li> </ul>

OPPORTUNITES	MENACES
<p><b>Volonté et investissement pour la qualité de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Espaces naturels encore existants à valoriser</li> <li>Temps de réflexion du projet de territoire, identification des problématiques</li> <li>Compétences de plus en plus ancrées dans le quotidien des habitants</li> <li>Accentuation des mutualisations : compétences communautaires</li> </ul> <p><b>Développement démographique et économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exode urbain</li> <li>Augmentation du nombre d'entreprises</li> <li>Coopération renforcée avec Rennes Métropole</li> <li>Construction de la LGV (économie, population)</li> <li>Lycée à venir à Châteaugiron</li> </ul> <p><b>Transition écologique et sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Relever le défi de la transition écologique</li> <li>Plan de relance de l'Etat</li> <li>Transition des usages qui mène à une nouvelle réflexion, notamment autour des enjeux environnementaux</li> <li>Développement du numérique</li> <li>Coopérations avec les territoires voisins multithématiques</li> </ul>	<p><b>Pyramide des âges</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse du nombre de jeunes et augmentation des + de 60 ans</li> </ul> <p><b>Concurrences d'usages et attractivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil nouvelles entreprises et habitants face à l'objectif Zéro Artificialisation Nette</li> <li>Développement de l'urbanisation : risque de perte de la qualité de vie</li> <li>Problématique des installations en agriculture (rapport départ retraite/installation de jeunes)</li> <li>Coût de l'habitat</li> <li>Nécessité de services et équipements supplémentaires adaptés à l'évolution des besoins, nouvelles exigences</li> </ul> <p><b>Gouvernance et coopérations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taille du territoire</li> <li>Décisions de l'organisation imposées par l'Etat ou autre</li> <li>Rester dans une logique de « guichet de subventions »</li> </ul> <p><b>Retard dans la transition écologique et sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Complexité croissante des demandes Etat/Région qui nécessitent plus d'ingénierie ; Capacité à se mobiliser sur tous les sujets</li> <li>Changement de modèle économique en lien avec de nouvelles exigences environnementales,</li> <li>Qualité du cycle de l'eau</li> <li>Risque d'un territoire « tout voiture » si pas de solutions de multimodalité</li> <li>Crises post Covid et climatique</li> </ul>

### 1.1.2 Dispositifs et contrats existants

#### 1.1.2.1 Documents cadres

→ **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

Le SRADDET de la Région Bretagne a été adopté le 18 décembre 2020. Comportant des orientations stratégiques, 38 objectifs mais aussi des mesures à caractère réglementaire, ce document de

planification transversal guidera l'action de la Région dans la mise en œuvre de ses politiques sectorielles.

Plus globalement, le Pays de Châteaugiron Communauté et les communes de Châteaugiron et Noyal-sur-Vilaine inscriront leurs actions dans le cadre régional, en continuité de la Breizh Cop, du futur Contrat de Plan et pacte de gouvernance.

#### → Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes

Le Pays de Châteaugiron Communauté et ses communes membres sont couvertes par le SCoT du Pays de Rennes, approuvé le 29 mai 2015. Ce document de planification stratégique fixe un cadre de développement à moyen et long terme pour les communes.

Les ambitions du SCoT du Pays de Rennes sont construites autour d'une armature urbaine, définissant les droits et devoirs de chaque commune en fonction de leurs rôles dans le maillage territorial.

Sur le Pays de Châteaugiron Communauté, la commune de Châteaugiron est identifiée en tant que pôle structurant de bassin de vie et la commune de Noyal-sur-Vilaine comme pôle d'appui de secteur.

#### → Le Programme Local de l'Habitat

Le Pays de Châteaugiron Communauté exerce la compétence Habitat à travers la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH). Intégrant aussi bien des objectifs qualitatifs que quantitatifs, cet outil dynamique d'aménagement du territoire traduit les volontés municipales de parcours résidentiels des ménages sur le territoire.

Le PLH 2018-2023 du Pays de Châteaugiron Communauté comporte cinq orientations :

- Encourager la construction de logements abordables sur tout son territoire,
- Mettre en œuvre une politique foncière économe en superficie et encourager le renouvellement urbain,
- Répondre aux besoins spécifiques,
- Des logements performants et économes en énergie,
- Renforcer le rôle de la Communauté de communes dans l'animation et le suivi du PLH.

Ces orientations ont été traduites en 18 actions au sein du Programme d'Actions du PLH. Parmi les actions retenues, le Pays de Châteaugiron Communauté prévoit notamment la mise en place d'un dispositif de type OPAH ou PIG pour le soutien aux travaux d'économies d'énergie et d'accessibilité du logement.

#### → Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Pays de Châteaugiron Communauté s'est doté d'un PCAET approuvé le 5 mars 2020. En matière d'énergie – climat, le diagnostic du territoire a mis en évidence 4 thématiques majeures sur le PCC :

- Habitat ;
- Mobilité ;
- Agriculture ;
- Production d'énergies renouvelables.

A partir de ce constat, 5 orientations ont été définies et traduites dans un programme comportant 17 actions. Ces actions font l'objet d'une fiche individuelle répertoriant les objectifs, le détail de l'action, la mise en œuvre, le coût, les indicateurs de suivi et la priorité. Les orientations retenues sont les suivantes :

- Orientation 1 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme, d'habitat et de logement
- Orientation 2 : Accompagner le territoire vers la sobriété énergétique
- Orientation 3 : Accompagner le développement des énergies renouvelables
- Orientation 4 : Développer une politique de mobilité durable
- Orientation 5 : Adapter le territoire aux impacts de nos modes de vie et en atténuer les effets
- Orientation 6 : Mobiliser les acteurs du territoire.

### → Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Pays de Châteaugiron Communauté et ses communes membres font partie du SAGE Vilaine. Ce document élaboré à l'échelle du bassin versant est la traduction opérationnelle du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne.

Le SAGE Vilaine porte des actions en faveur d'une gestion concertée et collective de l'eau, articulée autour des thématiques suivantes :

- Protection des milieux naturels ;
- Maintien de la qualité de l'eau ;
- Prévention des inondations ;
- Approvisionnement en eau potable.

#### 1.1.2.2 Contrats existants

Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent d'ores et déjà en appui de l'action publique locale. Sont notamment recensés par les signataires :

- Les contrats et conventions signés entre l'Etat et établissements d'Etat, listés à l'article 4.1
- Les contrats signés avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental, listés à l'article 4.1
- Les contrats et conventions passés entre le Pays de Châteaugiron Communauté et les agences et établissements de l'Etat

#### **1.1.3. Démarche du Projet de Territoire**

Depuis 2005, le Pays de Châteaugiron a élaboré 3 projets de territoire.

Le premier projet de territoire (2008 - 2012) a permis d'investir considérablement dans le territoire en réalisant des équipements structurants (piscine, pôle tennis, caserne des pompiers, aire des gens du voyage, salles familiales, nouvelles zones d'activités, crèches, école de musique multi-sites...). Initialement, la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron a rempli les fonctions de « développeur, aménageur », en mettant en œuvre et en recherchant la meilleure cohérence pour l'offre de services publics.

Puis, dans un deuxième projet de territoire (2012 - 2017) et dans un contexte marqué par la consolidation de la dynamique intercommunale et par des enjeux d'organisation interne, la Communauté de communes a peu à peu complété son rôle de « développeur, aménageur » par un rôle de « gestionnaire ». La mise en place de services mutualisés avec les communes, du réseau des médiathèques, du service informatique, de l'instruction des permis de construire, du service d'information pour la petite enfance en sont quelques exemples.

Le troisième projet de territoire (2017-2022), s'est fait dans un contexte réglementaire très dense qui a accentué de nouveau la place des intercommunalités sur les territoires. Loi NOTRe, loi MAPTAM notamment, ont donné de nouveaux champs de compétences obligatoires et de services avec des transferts de charges. L'organisation de l'action publique locale a nécessité de plus en plus de coordination entre différentes échelles administratives. Dans ce contexte, les communes ont conservé leurs prérogatives qui visent à répondre aux besoins du quotidien des habitants. L'amélioration des services publics rendus aux citoyens et aux entreprises a été formalisée comme une très forte priorité dans ce projet de territoire.

Cependant, le Pays de Châteaugiron Communauté doit composer avec plusieurs évolutions structurelles. L'analyse des besoins sociaux souligne les évolutions démographiques (vieillesse de la population, augmentation des familles monoparentales, isolement...). Les études menées auprès des habitants et partenaires affirment également ces mutations sociétales, comme la dématérialisation des échanges, les enjeux du numérique, de la mobilité, du cadre de vie, de l'environnement et des énergies. Il convient de noter que ces profondes modifications se font dans un contexte financier nouveau, où la contrainte budgétaire est de mise pour toutes les collectivités locales.

Au regard de ces éléments, le Pays de Châteaugiron Communauté se doit d'aborder ces changements rapides et profonds en recherchant en permanence le consensus et la complémentarité, pour mettre en

place des politiques publiques cohérentes à l'échelle du territoire, en conservant la proximité des services communaux pour les habitants.

L'actuel projet de territoire du Pays de Châteaugiron Communauté (2017-2022) arrivera à terme le 31 décembre 2021.

## **ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE DU PAYS DE CHÂTEAUGIRON COMMUNAUTÉ**

Le Pays de Châteaugiron Communauté a engagé l'élaboration d'un nouveau projet de territoire pour la période 2022-2027 en définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre intercommunal. La construction du futur projet (2022 - 2027) s'articule autour de trois axes :

- Poursuivre la construction d'un cadre de vie attractif et dynamique
- Se conformer aux évolutions réglementaires, en les anticipant le plus possible, notamment afin de limiter les impacts financiers, notamment grâce au pacte fiscal et financier en cours d'élaboration
- Formaliser les relations entre le Pays de Châteaugiron Communauté et les communes membres.

La méthode employée pour construire ce nouveau projet de territoire s'appuie sur une large concertation de l'ensemble des élus locaux, du Conseil de Développement et des habitants. Malgré un calendrier contraint, plusieurs ateliers de travail ont été organisés durant les mois de mai et juin 2021.

Ce projet de territoire assure une continuité et illustre la volonté partagée des communes et de l'intercommunalité de s'engager de manière collective et solidaire dans un projet d'envergure correspondant aux enjeux et attentes du territoire.

L'intercommunalité, véritable outil des maires et plus généralement des élus locaux, souhaite conforter sa position au service des communes, par la mise en œuvre des politiques définies d'intérêt communautaire, par la mise à disposition d'une ingénierie dans divers domaines de compétences et par le soutien financier aux projets communaux.

La stratégie du territoire est définie en tenant compte du contexte réglementaire et financier de plus en plus contraint et dans un contexte de transitions importantes en matière d'écologie, de numérique, de mobilité, etc. Il prend en compte l'étude de perception du territoire, les principaux documents cadre (PLH, PCAET, ABS, PGD, Schéma Développement Economique, etc.) et intégrera les règles formalisées dans le pacte fiscal et financier.

Le projet de territoire du Pays de Châteaugiron Communauté privilégie la cohérence des interventions ainsi que les échelles territoriales les plus pertinentes pour la mise en œuvre de ses politiques publiques. À cette fin, il travaille en coopération étroite avec ses communes membres et avec les acteurs locaux pour toutes les actions du projet et particulièrement pour les actions de proximité.

Les coopérations déjà mises en place avec les territoires voisins sont notamment confortées sur les questions de promotion et développement économique, de l'emploi et de la formation, de l'habitat, et de mobilités. Les partenariats institutionnels (l'Etat et ses structures, la Région, le Département, etc.) sont poursuivis et renforcés grâce aux contractualisations et aux dispositifs en vigueur et à venir.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Le Pays de Châteaugiron Communauté a engagé en début d'année 2021 une large consultation des habitants, élus et entreprises (plus de 1000 personnes interrogées), pour comprendre leur perception du territoire au regard des pratiques et de l'évolution des modes de vie.

Au-delà des compétences de notre intercommunalité, nous avons débuté une réflexion à partir des besoins fondamentaux des habitants, à tous les âges : se loger, se nourrir, se déplacer, travailler et entreprendre, se former, se soigner, se divertir, etc. Ainsi le Pays de Châteaugiron Communauté peut avancer en cohérence avec les modes de vie à l'échelle de la vie quotidienne de ses habitants.

Malgré les conditions sanitaires qui ont obligés à ajuster le fil méthodologique, l'élaboration du projet de territoire termine sa construction à partir des trois phases initialement prévues, à savoir :

**La phase d'écoute du territoire a été réalisée de mars à mai 2021.** Celle-ci comprenait les ateliers créatifs avec les élus puis les agents de l'agglomération, les visites du territoire par l'équipe du cabinet Auxilia (bureau d'étude chargé de l'élaboration du Projet de Territoire 2022-2027), l'analyse de l'enquête TMO, ainsi que la tenue des ateliers thématiques avec le Conseil de Développement et le monde de l'entreprise.

**La phase de scénarisation a été menée au cours de trois temps forts de juin à septembre 2021 :** un forum des futurs souhaitables en présence de près de soixante-dix élus et membres du Conseil de Développement. Le Forum des futurs possibles et un forum action. Chacun des temps forts a réuni entre 50 et 70 élus, membres du conseil de développement et agents communautaires et communaux.

**Le Pays de Châteaugiron Communauté est actuellement dans sa phase d'étude et de priorisation (septembre à novembre 2021) :** séminaire des services de l'intercommunalité avant un comité de pilotage composé des élus communautaires organisé fin octobre pour finaliser les orientations stratégiques, les chantiers prioritaires et leviers d'action avant approbation par le Conseil communautaire en fin d'année 2021.

Un résumé du projet de territoire sera annexé au CRTE dès son approbation par le Conseil communautaire d'ici la fin d'année 2021.

### **ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les réflexions issues de l'élaboration du projet de territoire 2022-2027, dont l'approbation est prévue par le Conseil communautaire avant la fin de l'année 2021. Ces réflexions ont été conduites depuis mars 2021 en associant l'ensemble des élus communaux et communautaires, les services, le Conseil de Développement et les acteurs économiques du territoire autour d'ateliers et de temps d'échange. Ce travail partenarial a permis de définir trois orientations stratégiques pour le Pays de Châteaugiron Communauté :

- **Orientation 1 : Un territoire facile à vivre**
- **Orientation 2 : Un territoire d'initiatives, de solidarité et de coresponsabilité**
- **Orientation 3 : Un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel**

Les orientations stratégiques feront l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1, dès approbation du projet de territoire prévue fin 2021. Ces fiches comprendront des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui pourront être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## 4 – LE PLAN D’ACTION

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Il n’a pas vocation à présenter l’exhaustivité des actions conduites sur le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté, mais plutôt celles ayant une vocation structurante.

Structuré autour des trois orientations stratégiques du territoire, le plan d’action du Pays de Châteaugiron Communauté se décline de la manière suivante :

- **Orientation 1 : Un territoire facile à vivre**

De façon concrète, pourront intégrer le CRTE des actions visant à :

- Favoriser la multimodalité et les déplacements doux
- Augmenter le niveau de service et animer la politique mobilité
- Renforcer l’attractivité des logements, services et commerces dans les centralités du territoire
- Favoriser le renouvellement urbain
- Encourager la construction de logements abordables et pour tous les publics
- Soutenir le monde économique et le monde agricole
- Déployer la fibre optique
- Déployer les outils numériques et valoriser le territoire par le numérique

- **Orientation 2 : Un territoire d’initiatives, de solidarité et de coresponsabilité**

De façon concrète, pourront intégrer le CRTE des actions visant à :

- Anticiper les évolutions sociales et sociétales
- Mailler le territoire pour offrir des équipements adaptés aux besoins
- Poursuivre et développer les services à la population
- Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives
- Mettre en œuvre le schéma de développement culturel
- Offrir des équipements sportifs de qualité
- Structurer et animer la politique sportive

- **Orientation 3 : Un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel**

De façon concrète, pourront intégrer le CRTE des actions visant à :

- Requalifier, densifier et aménager des zones d’activités
- Conforter l’offre immobilière et les services pour les entreprises
- Encourager la réalisation de travaux d’économies d’énergie
- Soutenir la production d’énergie renouvelable
- Favoriser la rénovation du patrimoine public
- Promouvoir un environnement économe en ressources et garantissant un cadre de vie de qualité
- Préserver la ressource et assurer la continuité du cycle de l’eau
- Soutenir et accompagner le monde agricole dans les transitions environnementales
- Développer une offre touristique accessible à tous et notamment aux personnes en situation de handicap
- Assurer la promotion touristique du territoire

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’État

Le Pays de Châteaugiron communauté dispose déjà de nombreux partenariats susceptibles d’élargir et d’enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE.

Sont notamment recensées au titre des contractualisations existantes par les signataires :

**a) Les contrats transversaux de l'Etat :**

**→ Petites Villes de Demain**

Le programme Petites Villes de Demain initié par l'Etat vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités\*, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire dans une dynamique respectueuse de l'environnement.

Petites Villes de Demain constitue un outil de la relance au service des territoires devant répondre aux nouvelles problématiques sociales et économiques en centralisant les contributions, notamment financières, des partenaires des collectivités (ANAH, Banque des Territoires, ADEME, etc.).

Les communes de Châteaugiron et Noyal-sur-Vilaine, aux côtés du Pays de Châteaugiron Communauté, ont signé une convention d'adhésion avec L'Etat et le Département le 18 mai dernier.

En signant cette convention, le Pays de Châteaugiron Communauté et les communes s'engagent, sous 18 mois, à définir une stratégie et un plan d'actions qui seront traduits dans une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Cet outil juridique et réglementaire créé par la loi ELAN permettra de traduire les stratégies de revitalisation des centres-villes portées par les territoires.

Ce dispositif permet aux communes lauréates et au Pays de Châteaugiron Communauté d'accéder à l'offre de service et d'appui du programme : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, mobilisation d'études et expertises nécessaires, co-financements d'un poste de chef de projet dédié, accès à un réseau professionnel étendu.

**→ La Convention Territoriale Globale (CTG)**

Depuis 2006, la Communauté de communes et les communes membres qui soutiennent les équipements et services destinés à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse ont signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caf. Ce contrat a permis aux collectivités de percevoir une prestation de service Enfance Jeunesse. Le 31 décembre 2021, ce Contrat Enfance Jeunesse arrivera à son terme et ne sera pas renouvelé.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, la Convention Territoriale Globale (Ctg) sera le nouveau cadre partenarial élargi entre les collectivités locales et la Caf. Il s'agit d'une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

Il est précisé qu'établir une Ctg à l'échelle territoriale d'une intercommunalité ne signifie pas que cette dernière doit détenir des compétences petite enfance ou jeunesse. Chaque commune adhère conformément à ses compétences. D'autres partenaires, tels que les caisses de mutualité sociale agricole, Pôle emploi, les agences régionales de santé, France services, etc., peuvent être associés à la démarche.

Les orientations stratégiques de la Ctg :

- Aider les familles à concilier leur vie professionnelle, familiale et sociale.
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

### → **Le Contrat Local de santé**

Pour améliorer la santé des populations, il est essentiel d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé, au premier rang desquels l'environnement matériel et naturel de celles-ci.

Les collectivités territoriales ont la capacité d'agir, au plus près de leurs administrés et en lien avec l'ensemble des acteurs de leur territoire, sur les conditions de vie quotidiennes, notamment via leurs politiques environnementales, d'urbanisme, de logement, de transport ou encore scolaires.

Sur ces enjeux de santé environnementale, comme plus largement sur l'accès aux soins et à la prévention ainsi que sur les prises en charge, le contrat local de santé constitue l'outil privilégié de l'action territoriale de l'ARS Bretagne.

Porté politiquement par des collectivités et l'ARS, le contrat local de santé constitue un cadre souple permettant de fédérer les acteurs d'un territoire autour d'enjeux de santé partagés et d'y concentrer des moyens d'action (diagnostics, interventions d'opérateurs, financement de temps d'animation en santé, ...).

Le territoire du Pays de Châteaugiron communauté n'a, pour le moment, pas engagé de démarche autour de la mise en place d'un CLS mais au regard des enjeux de santé forts sur le territoire, le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite engager une réflexion globale sur cette thématique pendant la durée du CRTE et fera remonter les problématiques identifiées aux différents acteurs de la santé dans une dynamique de collaboration étroite. Plusieurs sujets sont d'ores et déjà identifiés et traités par le Pays de Châteaugiron Communauté, notamment en matière de logements à destination de publics spécifiques (séniors, personnes en situation de handicap), de sport-santé ou encore d'alimentation-santé.

### → **1 jeune, 1 solution**

Le 22 mars 2021, un accord de partenariat a été signé entre l'Association des Communautés de France (ADCF) et le Gouvernement identifiant des priorités de relance et des défis territoriaux à relever pour réussir la nouvelle contractualisation des CRTE.

Dans le prolongement de cet accord, un second est intervenu en mai 2021, dans le cadre du plan « #1jeune, 1 solution », institué en juillet 2020 par le Gouvernement.

Cet accord se place dans une logique opérationnelle immédiate aux conséquences pour l'emploi de l'état d'urgence sanitaire et vise à encourager les intercommunalités à valoriser leur mobilisation en faveur de l'emploi, notamment des jeunes, en formalisant leurs engagements dans le cadre des CRTE.

Au vu de cet accord, le Pays de Châteaugiron communauté s'engage à :

- promouvoir auprès des réseaux d'entreprises (les citer), les solutions du plan jeunes
- contribuer en lien avec Pôle emploi et le tissu associatif (préciser si existant), au repérage des jeunes publics les plus éloignés relevant de la mission locale du Pays de Rennes
- favoriser le développement des capacités d'accueil de la mission locale dans le cadre de la forte progression de la Garantie Jeunes, notamment en matière de mise à disposition de locaux
- recruter des jeunes en son sein, notamment grâce aux contrats aidés (PEC : parcours emploi compétences) dont l'utilisation est simple, avec une prise en charge de l'État améliorée.

Le suivi du déploiement du plan "#1jeune, 1 solution" est réalisé dans le cadre des réunions de la Commission Territoriale Emploi Formation, à l'échelle du bassin d'emploi, coprésidée par le sous-préfet de l'arrondissement de Rennes et le Conseil Régional, à laquelle participe le Pays de Châteaugiron communauté.

### → **France services :**

Le déploiement du programme France Services pour garantir la présence du service public sur le territoire de la communauté de communes et faciliter l'accès des citoyens à un panier de services de qualité :

En avril 2019, le Président de la République a annoncé la mise en place du réseau France Services pour réaffirmer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire.

Ce nouveau modèle d'accès aux services publics vise :

- à ce que chaque usager puisse, quel que soit l'endroit où il habite, accéder à un espace France Services à moins de 30 minutes de son domicile, soit un objectif, sur l'ensemble du territoire, d'une structure France Services par canton d'ici fin 2022,

- à offrir un service public de qualité, garanti par des agents d'accueil qui sont à l'écoute des usagers et ont été formés aux différentes démarches administratives,
- à renforcer le lien humain au sein du service public pour le rendre complémentaire avec le développement des services en ligne et du numérique.

Le territoire du Pays de Chateaugiron s'est engagé dans le dispositif France services avec l'ouverture d'une première France services à Chateaugiron (label obtenu en janvier 2021)

#### **b) Les contrats transversaux avec le conseil régional :**

- Mieux Vivre en Bretagne ;
- Contrat de Pays Etat Région (CPER)
- Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)
- Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Intertionalisation (SRDEII)
- Convention mobilité en cours de signature

#### **c ) Les contrats transversaux avec les organismes régionaux :**

- Convention-cadre avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne
- Partenariat avec la SAFER Bretagne

#### **d ) Les contrats transversaux avec le conseil départemental :**

##### **→ Le Contrat de territoire 2017-2021**

La 3<sup>ème</sup> génération des contrats de territoire avec le Département s'est conclue par la signature du contrat avec le Pays de Châteaugiron Communauté le 19 décembre 2017 pour la période 2017-2021.

Ce contrat de territoire constitue un dispositif majeur en faveur des solidarités humaines et territoriales, contribuant aux besoins de financement pour les projets de développement, d'investissement et d'animation des communes et du Pays de Châteaugiron Communauté.

Il est composé de trois types d'aides :

- Le volet 1 correspond aux engagements du Conseil départemental sur le territoire de la communauté dans le cadre de ses différentes programmations pluriannuelles (collèges, routes, action sociale, etc.). Sont également incluses dans ce volet, les subventions accordées par le Département au titre de ses politiques volontaristes comme la petite enfance, l'habitat, les actions éducatives et le développement culturel.
- Le volet 2 recense les opérations d'investissement qui peuvent être réalisées par une commune, une association, un syndicat de communes ou encore la communauté de communes ou d'agglomération.
- Le volet 3 répertorie les actions que le territoire propose au titre du fonctionnement.

#### **4.2. Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexes.

Les annexes sont évolutives et seront revues annuellement dans le cadre des instances de gouvernance.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Plusieurs actions et dispositifs partenariaux sont d'ores et déjà engagés au titre de l'exercice 2021 :

- Équipements
  - Construction d'une épicerie sociale
  - Aménagement d'une aire d'accueil de petit passage
- Plan de relance
  - Chef de projet Petites Villes de Demain
  - Ouverture d'une France Services
  - Soutien à la Dématérialisation ADS
  - Aide pour le recrutement d'un apprenti (2 ans)
- Dispositifs régionaux
  - Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique
  - Pass Commerce et Artisanat
  - Pass Asso
- Dispositif départemental
  - Infrastructures routières comprenant notamment la liaison cyclable Chantepie-Domloup intégrant des giratoires, mise en sécurité de l'Olivet à Servon-sur-Vilaine, contournement et mise en sécurité de la RD 777 sur Piré-Chancé, intégration de projets structurants sur Châteaugiron, notamment le centre commercial, la ZAC mais aussi le futur lycée.
- Autre dispositif
  - Intervenant social en gendarmerie

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

##### ***Avec Rennes métropole :***

Les pratiques quotidiennes des citoyens et des habitants de nos territoires font très largement fi des frontières administratives : travail, études, accès aux soins, consommation de biens et services... Nombre d'enjeux essentiels à nos territoires ne peuvent en outre trouver une réponse pertinente qu'à travers une action collective, adaptée, partagée et complémentaire aux actions entreprises par les différents acteurs publics - seuls ou même à travers les dispositifs contractuels ou institutionnels déjà existants.

Ce dépassement des frontières administratives est d'autant plus vrai en ce qui concerne les mobilités quotidiennes, en particulier à l'échelle d'une aire urbaine comme celle de Rennes.

En 2017, Rennes Métropole signait avec l'État, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations un « Pacte métropolitain d'innovation », dédié aux mobilités intelligentes. Adossé à ce Pacte, un « Contrat de coopération » engageait la Métropole dans une logique de coopération avec les territoires voisins.

Le Contrat de coopération entend associer les dix intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes et les cinq agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Dinan dans un programme d'études et d'expérimentations partagé et défini collégialement portant sur l'ensemble des enjeux de mobilité quotidienne de ce territoire de près d'un million d'habitants. Co-animé par la Métropole et la Préfecture de Région, il associe la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des territoires à ces travaux.

Dans la perspective de l'élaboration du CPER 2021-2027, les intercommunalités participant au Contrat de coopération ont identifié un premier programme d'actions et d'études visant à prolonger les travaux engagés depuis 2017 sur le sujet des mobilités.

Les projets et pistes d'actions sont les suivants :

- Développer une ingénierie partagée de la mobilité, à travers un programme d'études et d'expérimentations devant permettre de mettre en commun et de traduire de manière concrète sur le périmètre des EPCI volontaires différentes actions ayant trait aux thématiques travaillées au sein du « contrat de coopération » : covoiturage du quotidien et en milieu rural, continuités cyclables, partage de la voirie au profit des mobilités actives... ;
- Promouvoir une mobilité inclusive, en développant des solutions de mobilité permettant de répondre aux besoins de déplacement des personnes en recherche d'emploi privées de solutions alternatives à la voiture individuelle (éloignement entre le lieu de travail et de domicile, horaires décalés...) et plus largement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, notamment dans l'accès aux services et équipements (publics, de santé, commerces... ;
- Agir en faveur de la décarbonation de nos mobilités, enjeu auquel doivent faire face l'ensemble de nos territoires, en favorisant le développement de sources d'avitaillement d'énergies bas carbone et en confortant les projets de filières de production, par exemple sur l'hydrogène vert ;
- Conforter la mobilité servicielle, afin de simplifier l'accès aux offres de solutions de mobilité alternatives à la voiture solo (bus, car, métro, train, vélos en libre-service, autopartage... ) ;
- Accompagner les changements de comportements, en développant un plan d'actions à l'échelle de l'aire urbaine élargie en faveur notamment du covoiturage de proximité et des actions de communication conjointes menées de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire des intercommunalités partenaires ;
- Développer une politique temporelle de la mobilité, en agissant sur les rythmes de vie et les usages afin de réduire les déplacements en heure de pointe et de lutter contre la congestion automobile. La promotion du télétravail (notamment en heures de pointe) et des espaces de coworking constituent notamment des leviers majeurs et participent d'un aménagement équilibré du territoire ;

Les rencontres en cours entre la Métropole et l'ensemble des EPCI devraient confirmer un souhait partagé d'ouvrir de nouveaux champs de coopérations territoriales entre les intercommunalités qui participent au « Contrat de coopération », au-delà du seul champ des mobilités, par exemple dans le champ du développement économique, du tourisme, de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation.

Ces coopérations pourront être soutenues par l'Etat, dans le cadre notamment du volet cohésion territoriale du futur CPER et s'intégrer ultérieurement dans un contrat de coopération associant tous les territoires concernés.

Ces coopérations pourront notamment être renforcées sur les thématiques liées à :

- La reconquête de la qualité de l'eau, en lien avec Eaux et Vilaine (EPTB) ;
- Le développement économique autour de l'axe Rennes-Paris, identifié au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) comme site stratégique d'aménagement à l'échelle du Pays de Rennes.

#### ***Avec le Pays de Rennes :***

Le Pays de Châteaugiron Communauté est membre du Syndicat mixte du Pays de Rennes, avec Rennes Métropole, Liffré Cormier Communauté et la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné.

Le Pays de Rennes organise la concertation au niveau d'un bassin de vie. Il permet à cette échelle de renforcer les complémentarités et les solidarités entre les villes et les espaces périurbains et ruraux. Il facilite l'articulation des différentes politiques en étant un lieu de concertation, de réflexion et de propositions. Parmi les missions portées par le Pays de Rennes, l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale constitue un levier majeur de l'aménagement du territoire à l'échelle supra-communautaire.

Le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite poursuivre et approfondir les coopérations avec ses territoires voisins dans le cadre des travaux menés par le Pays de Rennes, qu'il s'agisse de réflexions en matière de commerce, mobilités, agriculture, énergie, etc.

#### **ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Dans ce cadre, le Pays de Châteaugiron Communauté a déjà identifié plusieurs besoins en ingénierie liés à des actions inscrites au projet de territoire (liste non exhaustive) :

- Etude pré-opérationnelle et opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH ou d'un PIG ;
- Etudes pour le développement de modes de transport doux ;
- Engagement de réflexions autour des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier déjà artificialisé ;
- Etudes pour développer le photovoltaïque sur le territoire (bâtiments, délaissés de voirie, etc.)
- Engagement d'une réflexion transversale sur le vieillissement et sur la santé

Ces besoins en ingénierie ont vocation à être précisés tout au long du CRTE et des fiches actions qui le composent.

## ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le Pays de Châteaugiron Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef.fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique, vecteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

- Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités avec notamment 1/ un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « banque des territoires.fr » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités, 2/ un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils,
- Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire avec notamment 1/ l'appui d'experts internes 2/ le financement à 100% d'études « flashes » sur des thématiques dédiées, 3/ le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité.
- Le financement des investissements des collectivités territoriales notamment 1/ les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires, 2/ acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...), 3/ les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI 4/ les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable) 5/ les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire, 6/ les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social, et enfin 7/ le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.
- L'investissement en fonds propres, en direct ou de manière intermédiée, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants : 1/

immobiliers commercial et d'entreprise, 2/ hébergements et équipements touristiques ou de loisirs, 3/ production d'énergie renouvelable et avitaillement, 4/ infrastructures et transport, 5/ services et usages numériques, 5/ projets à impact social ou environnemental.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité, mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à participer au réseau des Partenaires du CRTE afin de faciliter son élaboration et sa mise en œuvre. Il veillera notamment à faciliter l'accès aux ressources d'ingénierie du Département -via les agences départementales en particulier - et de ses principaux partenaires techniques de l'aménagement du territoire dans le domaine du tourisme (ADT) de l'habitat (ADIL, NEOTOA) et de l'aménagement (SADIV, SPL)

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention (Contrats de Territoire, Fonds de soutien aux Territoires, AAP centres bourgs et accès aux services, Nouveau dispositif d'aides aux investissements locaux du fonds d'urgence 35 voté par le Département en Avril 2021), sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

#### 6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Le Pays de Châteaugiron Communauté s'appuiera sur plusieurs instances et supports, susceptibles de faciliter la mobilisation citoyenne :

- Le conseil de développement.
- Le comité des partenaires, en cours de création
- L'appel à projet mobilisation citoyenne, auquel le Pays de Châteaugiron Communauté est lauréat, pour des actions en lien avec le PCAET
- Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le Pays de Châteaugiron Communauté s'appuiera sur les temps d'échanges formalisés avec le club d'entreprises du territoire, les associations de commerçants ainsi que les instances de travail collaboratifs avec les organismes consulaires (CCI, CMA).

## 6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La première maquette financière sera élaborée suite à la signature du CRTE.

## ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du Pays de Châteaugiron Communauté.

Il est composé des 5 maires (bureau communautaire) et des services du Pays de Châteaugiron Communauté, des services de l'Etat (DDTM), de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants du conseil départemental.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays de Châteaugiron Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est constitué des membres suivants :

- DGS et chef de projet CRTE du Pays de Châteaugiron Communauté ;
- DGS des communes ;
- Représentants de l'Etat (préfecture/DDTM) ;
- Représentants du conseil départemental ;
- Ponctuellement, des partenaires mobilisés sur des actions du CRTE (EPFB, ANCT, CEREMA, partenaires locaux du Pays de Châteaugiron Communauté, etc.)

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Le projet de territoire, qui constituera la colonne vertébrale du CRTE, doit accompagner les collectivités vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, économique et sanitaire. Ainsi les actions inscrites dans ce contrat doivent s'inscrire en conformité avec les politiques publiques en matière de transition écologique, et les objectifs stratégiques fixés doivent contribuer à l'amélioration du diagnostic écologique du territoire.

Cette ambition nécessite la mise en place d'une évaluation systémique, permettant d'objectiver les résultats des actions visant à créer la dynamique de transition écologique territoriale.

Les signataires du CRTE devront collectivement formaliser, dans les 6 mois suivant sa signature, le cadre de tableau de bord de suivi du CRTE. Il y sera distingué différents niveaux d'évaluation :

- l'évaluation des réalisations permettra d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place des actions et dispositifs prévus dans le contrat au moment de son élaboration
- l'évaluation des résultats mesurera l'atteinte des objectifs spécifiques du projet, autrement dit ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions
- l'évaluation des impacts, quant à eux, mettra en évidence les effets directs et indirects du projet sur le territoire. Ces indicateurs sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique spécifique puisque de nombreux facteurs peuvent intervenir

Les différents indicateurs retenus dans ce tableau de bord seront choisis en fonction de leur pertinence vis-à-vis du territoire et du contenu du CRTE, et pourront reprendre tout ou partie des indicateurs proposés par l'EPCI lors de l'élaboration du CRTE, mais aussi les indicateurs issus de l'annexe « état écologique du territoire » de la circulaire du 20 novembre 2020, ou encore des indicateurs proposés par le CGDD dans sa proposition de méthodologie d'évaluation des CRTE.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs comme indiqué à l'article 8.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## **ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **ARTICLE 11 – EVOLUTION ET MISE À JOUR DU CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

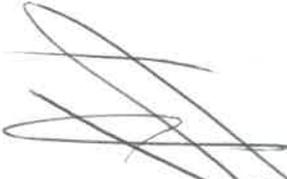
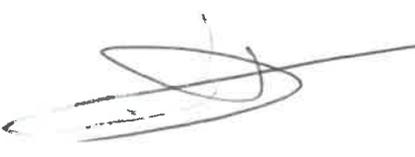
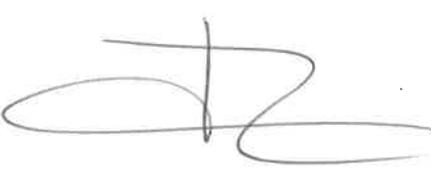
## **ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

**ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes .

Signé à Châteaugiron le 05 novembre 2021

<p>Le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Jean-Luc CHENUT</p>	<p>Le président du Pays de Châteaugiron Communauté</p>  <p>Dominique DENIEUL</p>
<p>La directrice régionale adjointe de la Banque des Territoires</p>  <p>Muriel KLINGLER</p>	<p>Préfecture d'Ille-et-Vilaine Pour le préfet, et par délégation, le secrétaire général adjoint</p>  <p>Matthieu BLET</p>

**Sommaire des annexes**

**Annexe 0 – Synthèse du portrait de territoire**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques – *ajoutées dès approbation du projet de territoire***

**Annexe 2 – Fiches actions**

**Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE**



# PORTRAIT DE TERRITOIRE

## Juin 2021



Pays de  
Châteaugiron  
Communauté



## **SOMMAIRE**

1/ DÉMOGRAPHIE - FAMILLES

2/ ENVIRONNEMENT - HABITAT - LOGEMENT

3/ EMPLOI - ENTREPRISES

4/ NIVEAU DE VIE

5/ SANTÉ - SPORT - VIE LOCALE



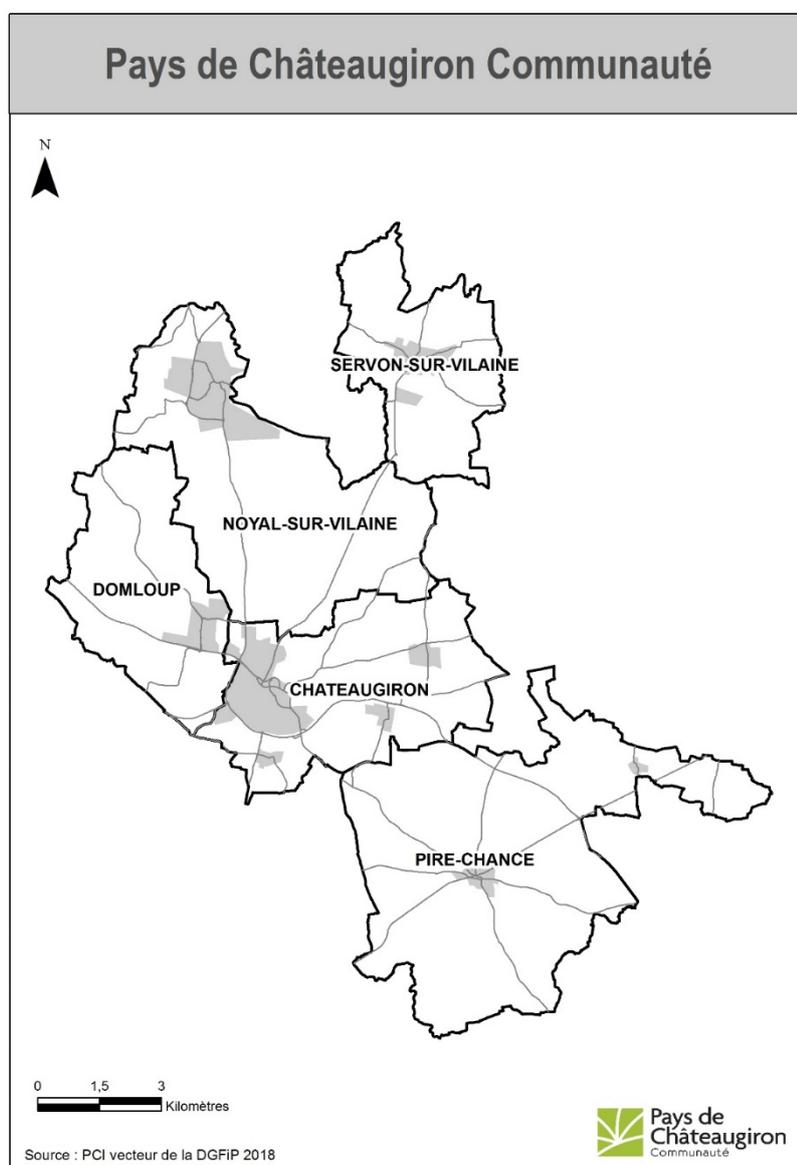
## ORGANISATION ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

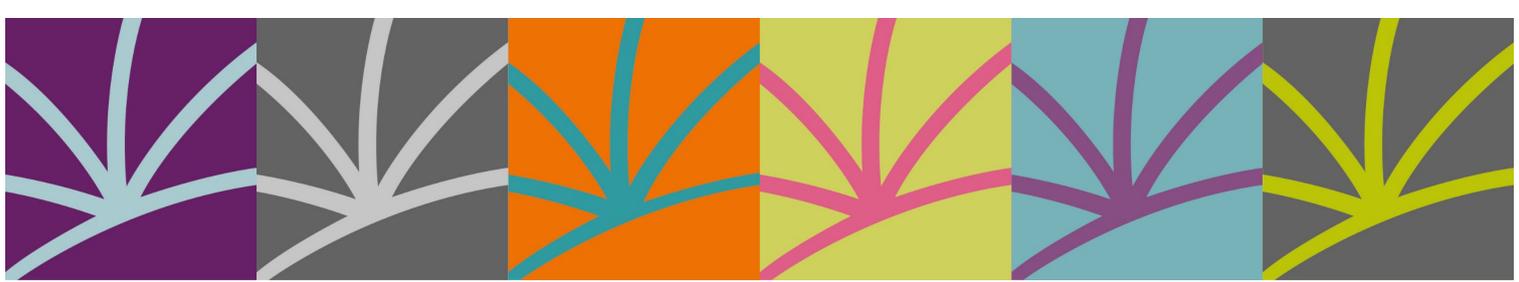
Situé au Sud-Est de la Métropole Rennaise, le Pays de Châteaugiron Communauté est composé de 5 communes (Châteaugiron, Domloup, Noyal-sur-Vilaine, Piré-Chancé, Servon-sur-Vilaine) et comprend environ, 250 associations, 800 entreprises et plus de 6 400 salariés privés.

Les communes situées au nord du territoire (Noyal-sur-Vilaine et Servon-sur-Vilaine) sont traversées par la RN157, assurant une accessibilité aisée vers et depuis Rennes. Ces deux communes sont également connectées au réseau ferré et bénéficient d'une desserte TER. Plusieurs routes départementales desservent les autres communes.

Chaque commune joue un rôle dans l'armature urbaine du territoire. La commune de Châteaugiron est identifiée en tant que pôle structurant de bassin de vie, du fait de son poids de population, ses équipements et de son rôle historique de centralité.

La commune de Noyal-sur-Vilaine est quant à elle identifiée comme pôle d'appui de secteur, tandis que les autres communes assurent un rôle de proximité.



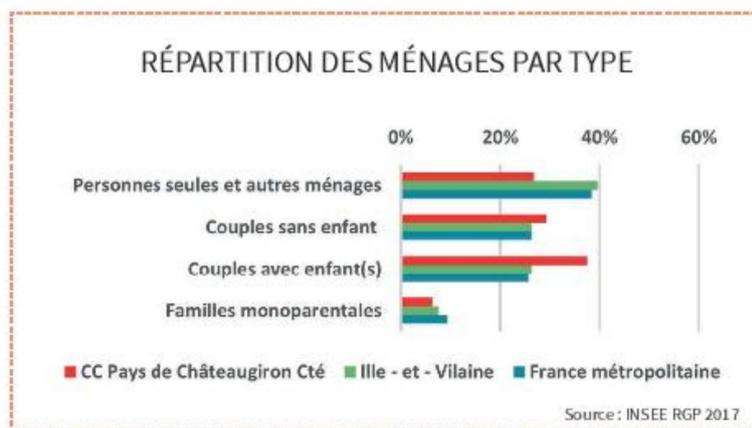


# 1. Démographie - Familles

## Chiffres clés

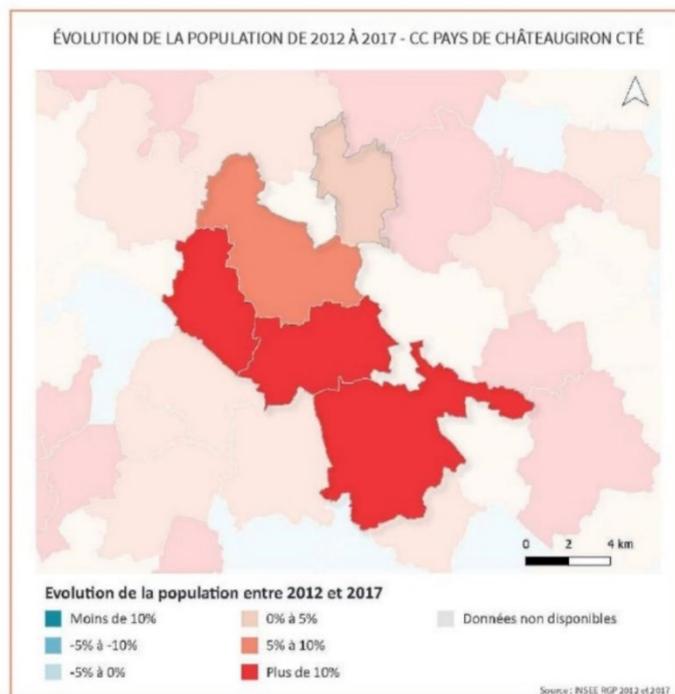
**26 073** : La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit 2558 habitants par rapport à 2012.

**310** : Le nombre de naissances en 2018 pour le Pays de Châteaugiron Communauté contre 146 décès.



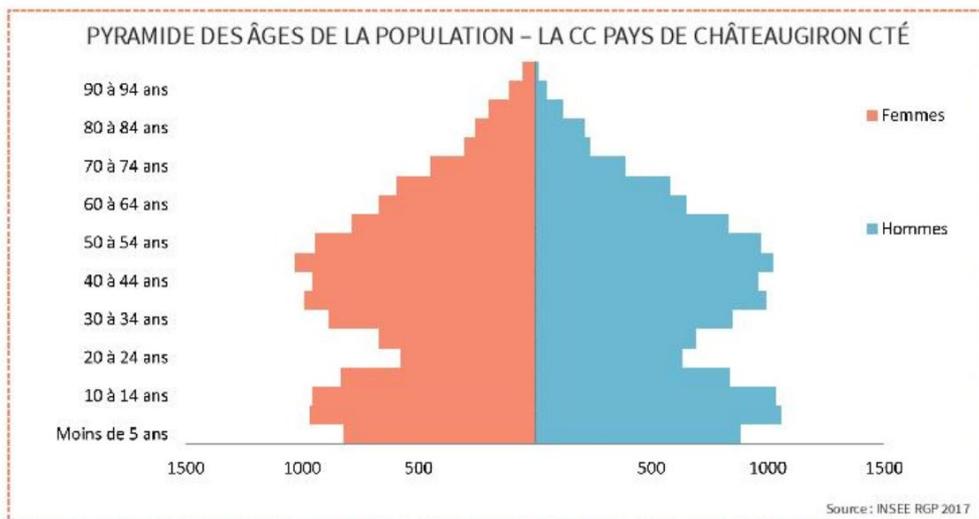
En 2017, les familles monoparentales représentent 6% des ménages pour le Pays de Châteaugiron Communauté, contre 9% pour la France métropolitaine.

L'évolution démographique s'analyse à travers deux indicateurs : le solde naturel et le solde migratoire. Pour le Pays de Châteaugiron Communauté, entre 2012 et 2017, le solde naturel est en moyenne chaque année de 0,80% contre 1,30% pour le solde migratoire. Cela signifie que le territoire enregistre plus de naissances que de décès, et que le nombre d'arrivées est supérieur au nombre de départs.



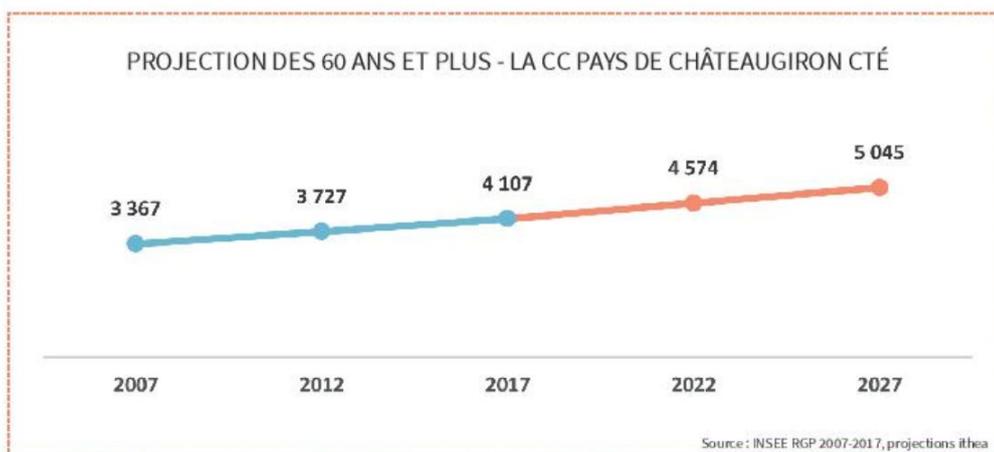
L'évolution de la population entre 2012 et 2017 la plus élevée est enregistrée pour **Domloup (+21%)**. L'évolution la plus faible est quant à elle enregistrée pour **Servon-sur-Vilaine(+4%)**.

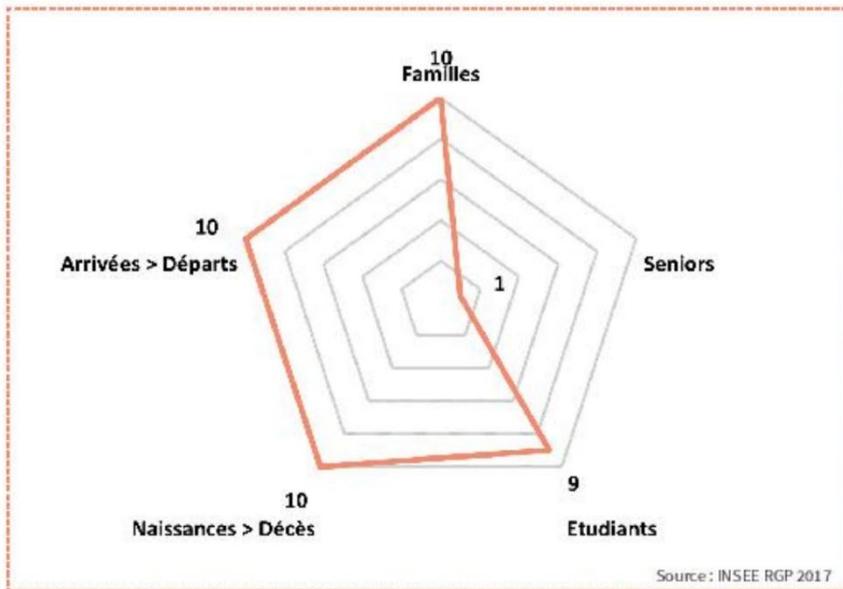
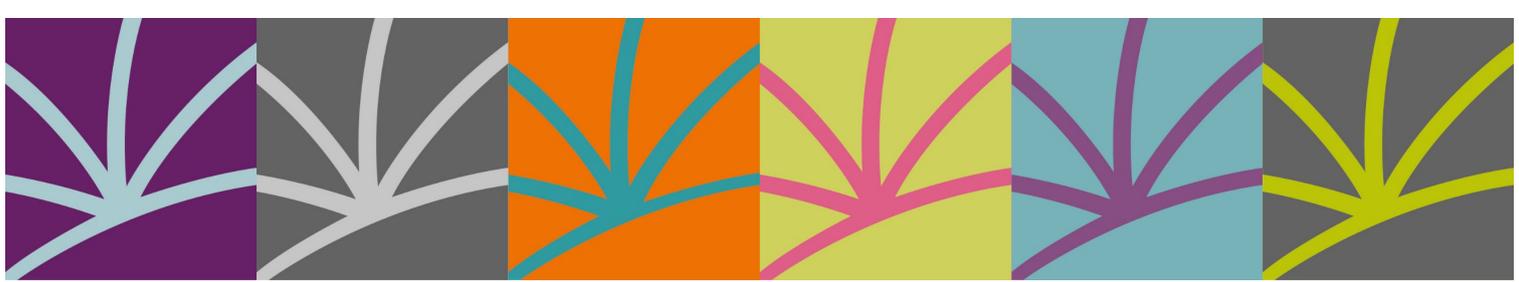
On notera que le territoire accueille 7 220 habitants de moins de 18 ans. Ils étaient 6 509 en 2007.



En progressant dans les âges, il est possible de projeter la population pour le Pays de Châteaugiron Communauté en 2026, en particulier pour la tranche des 60 ans et plus. Construit à partir des tendances de ces 10 dernières années, cet exercice permet de se poser plusieurs questions essentielles : comment ma population va-t-elle évoluer ? Dans quelle mesure les services de la collectivité doivent s'adapter ? Quelles sont les évolutions à anticiper dès à présent ?

Ainsi, si les tendances se poursuivent, la population des 60 ans et plus devrait être de 5045 individus pour le Pays de Châteaugiron Communauté en 2026, contre 4 107 aujourd'hui.





#### INDICATEURS MOBILISÉS

Seniors : part des 60 ans et plus au sein de la population

Familles : part des familles au sein des ménages

Étudiants / jeunes actifs : part des 18-30 ans au sein de la population

Arrivées > départs : solde migratoire

Naissances > décès : solde naturel

5 indicateurs font l'objet pour le Pays de Châteaugiron Communauté d'une note de 0 à 10, selon leur niveau par rapport aux autres EPCI de France.

À titre d'exemple, avec 3,30% de 18-30 ans au sein de sa population, l'indice de l'EPCI est de 9. Ainsi, 90% des autres EPCI de France ont une population d'étudiants et de jeunes actifs moins représentée que pour le Pays de Châteaugiron Communauté.

## 2. Environnement - Habitat - Logement

### Chiffres clés

**14,2 années** : La durée moyenne de résidence dans le même logement pour le Pays de Châteaugiron Communauté, contre 15,7 en moyenne pour la Bretagne

**5,4 Mwh** : La consommation électrique annuelle moyenne des ménages de l'EPCI, contre 4,6 Mwh pour l'Ille-et-Vilaine.

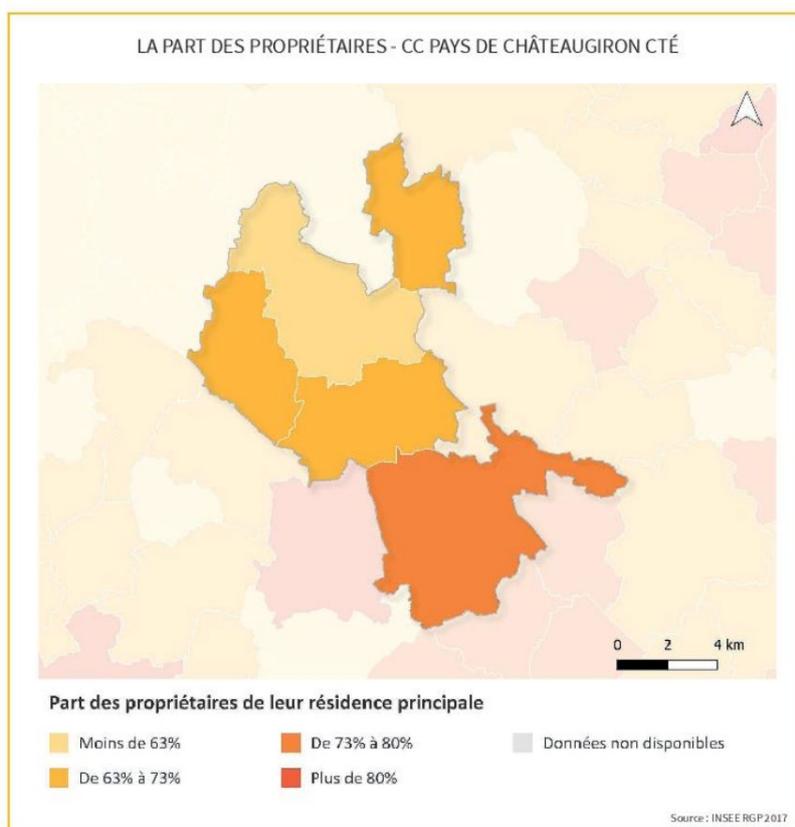


Un taux de vacance de 5% est enregistré pour le Pays de Châteaugiron Communauté en 2017.

Ce chiffre représente 548 logements au total qui sont inoccupés, contre 367 en 2007.



En 2017, 72% des ménages sont propriétaires de leur logement pour le Pays de Châteaugiron Communauté, contre 72% pour la Bretagne ou encore 59% au niveau national. Les locataires représentent quant à eux 28% des ménages, et les personnes hébergées gratuitement 1% (ex. personnes logées par leur employeur ou par un membre de leur famille à titre gracieux).



La part des propriétaires de leur logement la plus élevée est enregistrée pour Piré-Chancé (78%). La part la plus faible est quant à elle enregistrée pour Noyal-sur-Vilaine (61%).

Pour le Pays de Châteaugiron Communauté, le nombre d'hectares occupés par des territoires artificialisés est passé de 1 079 en 2006 à 1 290 en 2018. Cet indicateur est pleinement lié à l'évolution des logements. Ces derniers sont passés de 8 513 en 2006 à 11 065 aujourd'hui.

ARTIFICIALISATION DES SOLS - LA CC PAYS DE CHÂTEAUGIRON CTÉ

	2006	2012	2018
<b>Territoires artificialisés (bâtiments...)</b>	1 079	1 180	1 290
<b>Territoires agricoles</b>	11 813	11 712	11 602
<b>Forêts, milieux humides et milieux semi-naturels</b>	152	152	152

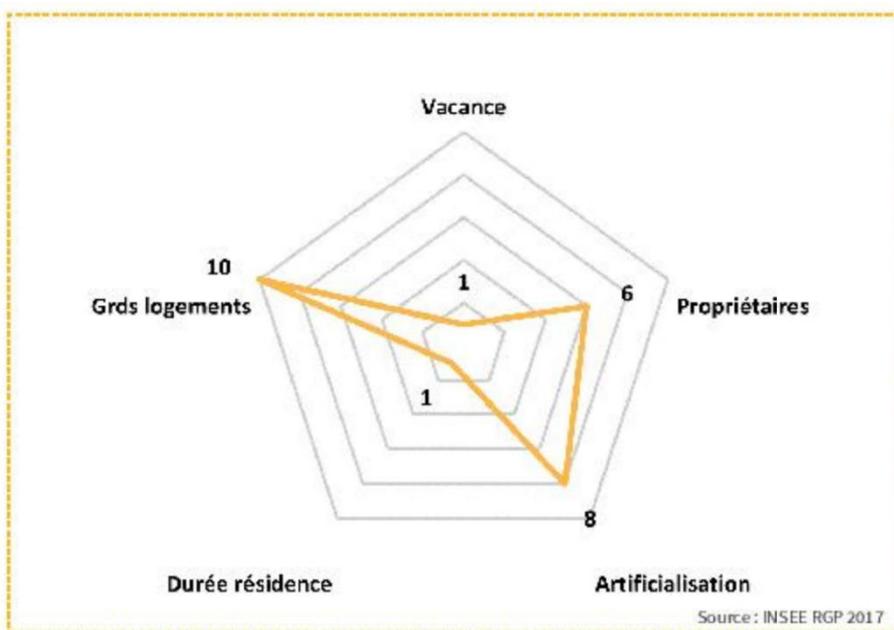
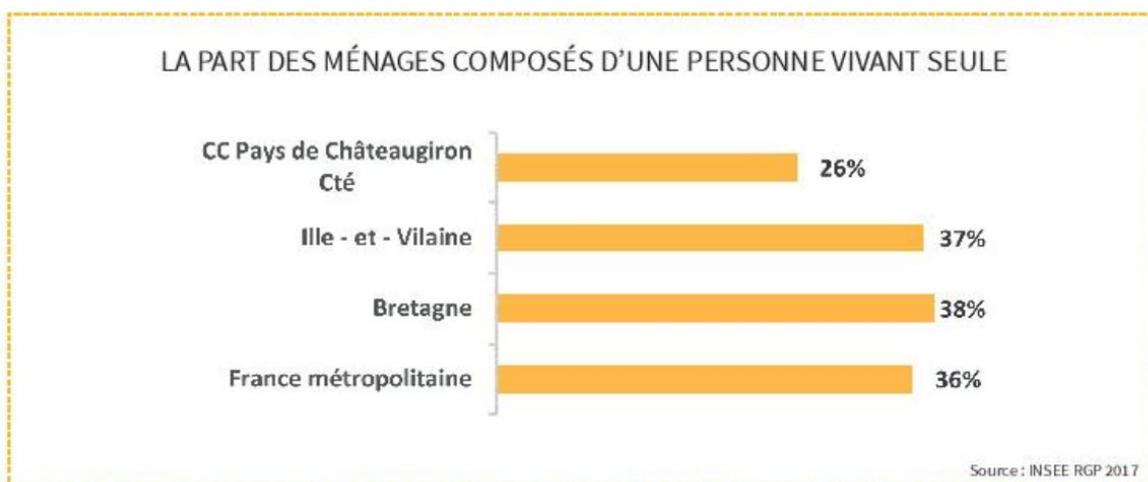
Source : CORINE Land Cover, 2006-2018



Le logement est une thématique centrale pour le Pays de Châteaugiron Communauté. Elle fait écho à plusieurs enjeux pour les collectivités :

- L'adaptation de l'offre à l'évolution de la population, dans un contexte d'accentuation des phénomènes de décohabitation (divorces, mutations professionnelles, départs ou installation pour les études...).
- Le maintien à domicile des seniors le plus longtemps possible
- La lutte contre la vétusté et l'habitat indigne
- La préservation de l'environnement

Pour le Pays de Châteaugiron Communauté, on comptabilise par exemple 2 688 personnes vivant seules (dont 1 366 femmes) dans l'ensemble des ménages.

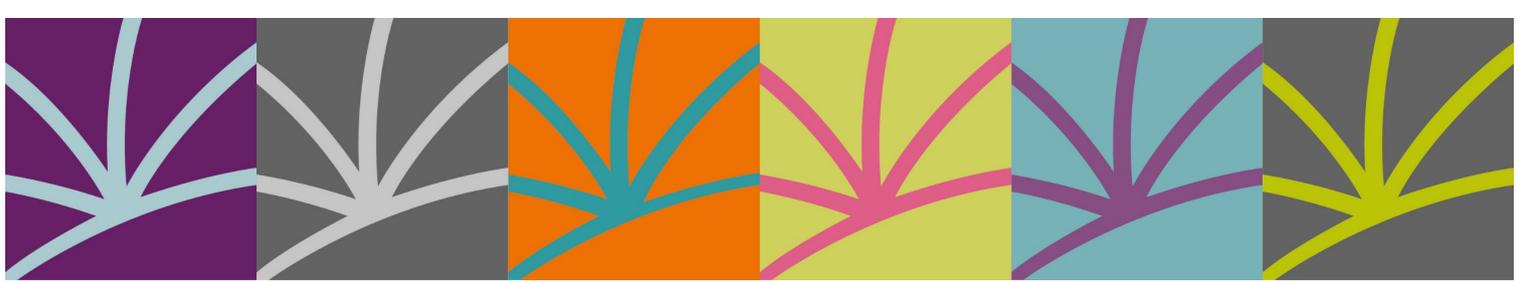


#### INDICATEURS MOBILISES

- Vacance : taux de vacance
- Propriétaires : part des propriétaires de leur logement
- Artificialisation : évolution de l'artificialisation des sols de 2006 à 2018
- Durée de résidence : ancienneté moyenne d'emménagement
- Grands logements : part des logements de 5 pièces ou plus

5 indicateurs font l'objet pour le Pays de Châteaugiron Communauté d'une note de 1 à 10, selon leur niveau par rapport aux autres EPCI de France.

A titre d'exemple, avec 59% des logements qui ont 5 pièces ou plus, l'indice enregistré de l'EPCI est de 10. Ainsi, plus de 90% des autres EPCI de France ont une proportion de grands logements moins élevée que pour le Pays de Châteaugiron Communauté.

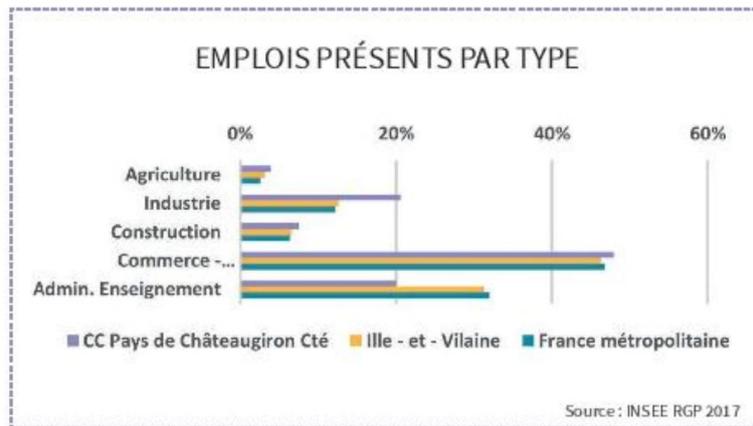


### 3. Emploi - Entreprises

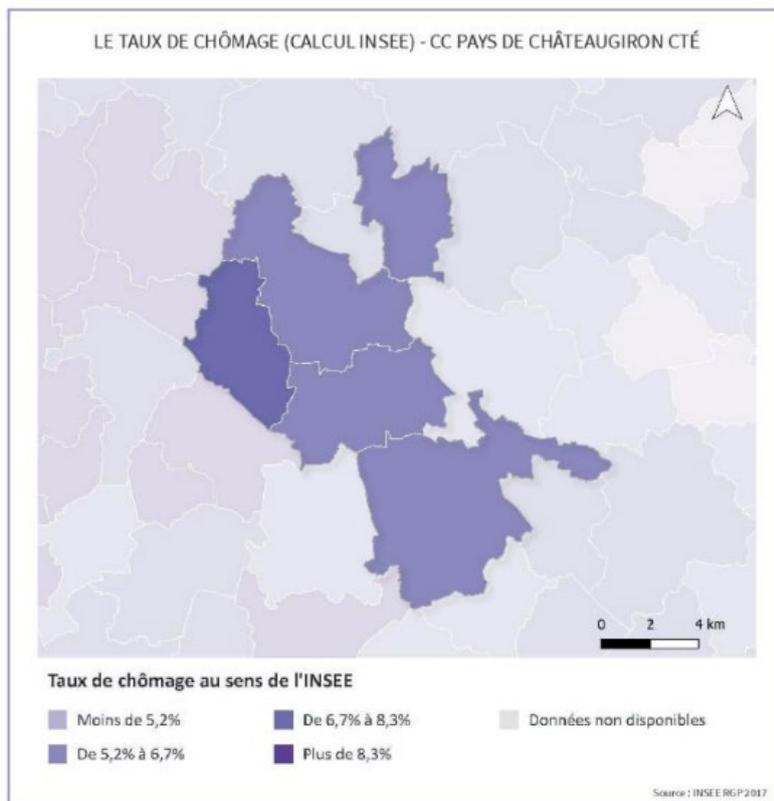
*Les chiffres clés*

**10 040** : Le nombre d'emplois présents pour le Pays de Châteaugiron Communauté, soit 0,8 emploi pour un actif.

**2 706** : Le nombre d'entreprises présentes dans l'EPCI (y compris auto-entreprises), dont 591 créées après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Le nombre total d'emplois offre une vision globale et transversale de l'EPCI. Il est également intéressant de s'arrêter sur la typologie de ces derniers pour le Pays de Châteaugiron Communauté, qui compte par exemple 2 077 emplois dans les secteurs de l'administration publique et de l'enseignement.

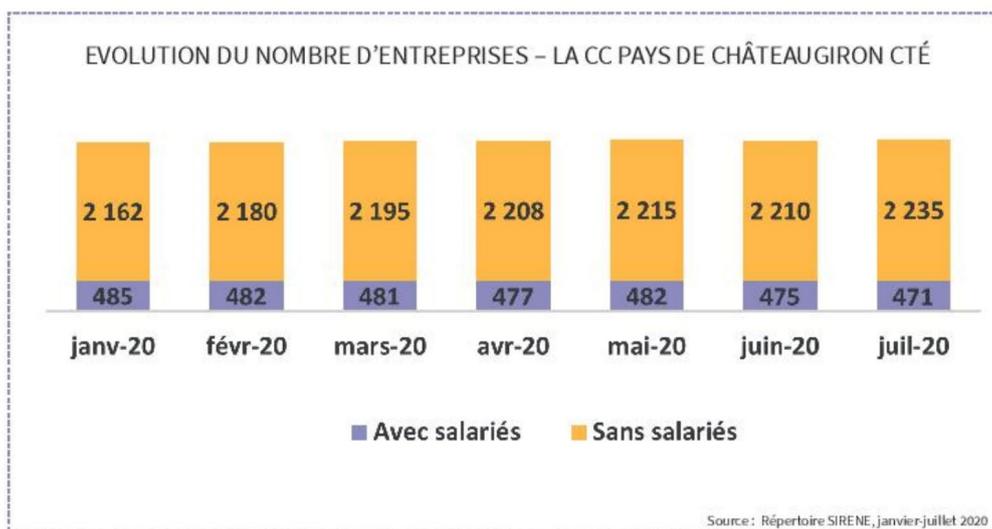


On dénombre 13 480 actifs pour le Pays de Châteaugiron Communauté. Cela représente un taux d'activité de 80% contre 74% pour la Bretagne. Parmi les actifs de l'EPCI, 12 687 occupent un emploi, et 846 sont au chômage. Le taux de chômage est ainsi de 6%, contre 12% pour la Bretagne ou encore 13% au niveau national (mode de calcul INSEE). Enfin, on retiendra que le taux de chômage des 15-24 ans est de 16% pour le Pays de Châteaugiron Communauté (19% en 2012).

Le taux de chômage le plus faible est enregistré pour Châteaugiron (6%). Le taux le plus élevé est quant à lui enregistré pour Domloup (7%).



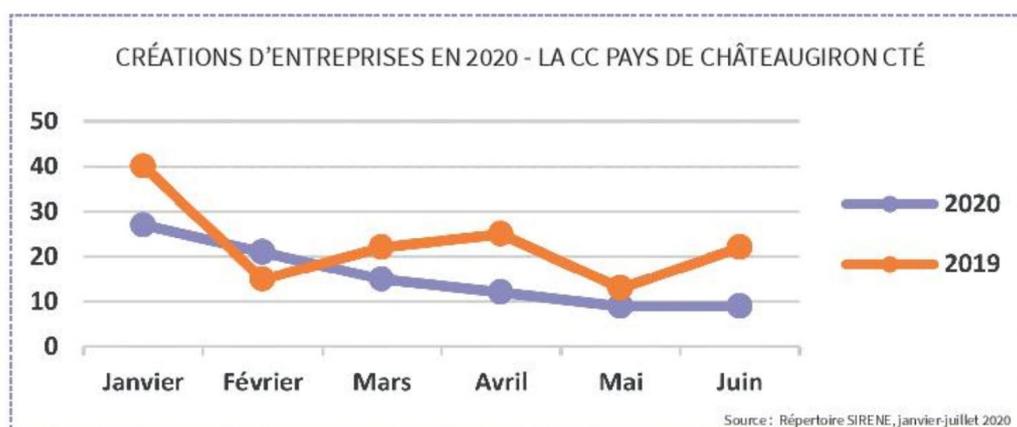
Le graphique ci-dessous donne une première idée de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie de l'EPCI. Ainsi, à partir des données du répertoire SIRENE, le nombre total d'entreprises en activité (dont auto-entreprises) est passé de 2 647 à 2 706 de janvier à juillet 2020 (59). À noter que, selon les dernières données disponibles, 471 emploient au moins un salarié.

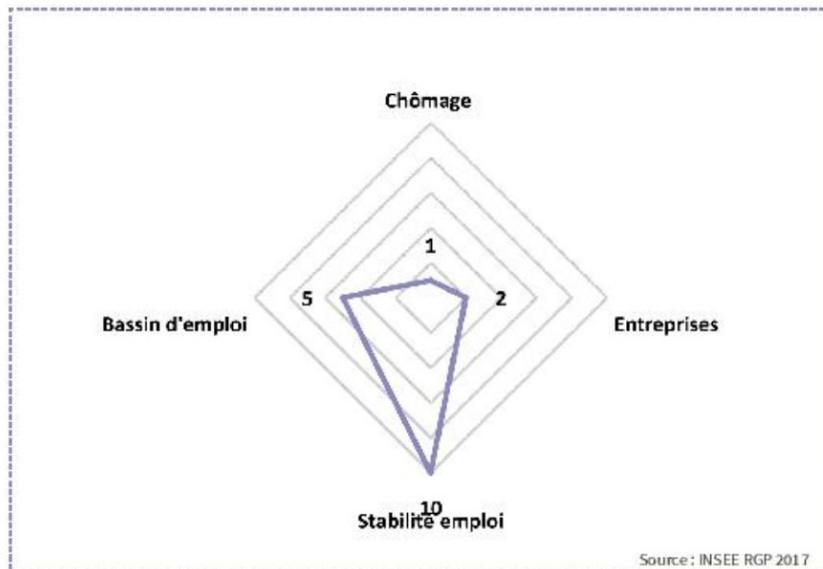


Il est également possible d'étudier les créations d'entreprises par mois pour le Pays de Châteaugiron Communauté, mises en perspective avec celles de l'année précédente. Ainsi, l'EPCI enregistre 9 nouveaux établissements en juin 2020, contre 12 en avril, durant le confinement.

Au niveau national, une chute historique est enregistrée en avril, avec un niveau de création 34% moins important que l'année précédente.

À noter que la baisse touche davantage les entreprises dites « classiques » (sociétés, entreprises individuelles) que les micro-entrepreneurs, qui représentent près de la moitié des immatriculations.





#### INDICATEURS MOBILISÉS

- Chômage : taux de chômage des 15-64 ans en 2017
- Entreprises : nombre d'entreprises pour 100 habitants
- Stabilité de l'emploi : part des personnes occupant un CDI ou travaillant dans la fonction publique
- Bassin d'emploi : nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs

4 indicateurs font l'objet pour le Pays de Châteaugiron Communauté d'une note de 1 à 10, selon leur niveau par rapport aux autres EPCI de France.

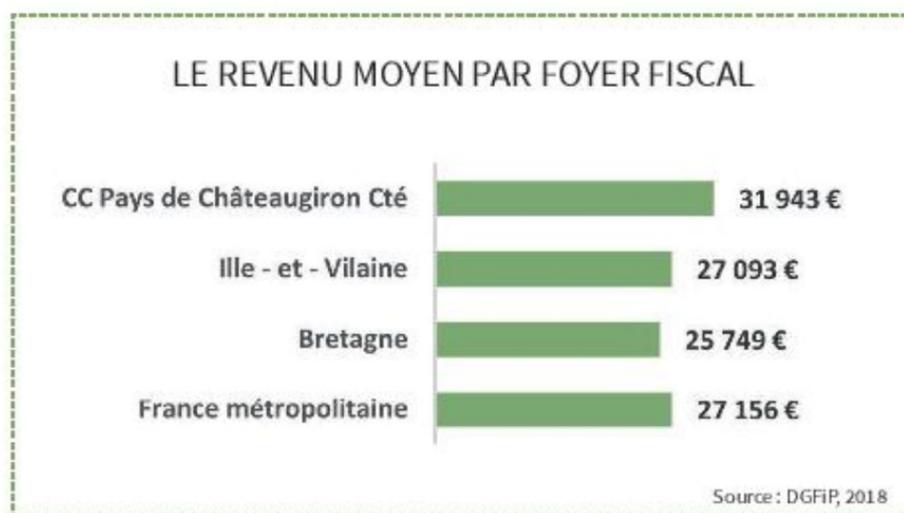
À titre d'exemple, avec 89% des actifs occupés en CDI ou dans la fonction publique, l'indice de l'EPCI est de 10. Ainsi, plus de 90% des autres EPCI de France ont une proportion d'actifs occupant un emploi stable moins élevée que pour le Pays de Châteaugiron Communauté.

## 4. Niveau de vie

### Chiffres clés

**420 millions d'euros** : le revenu cumulé de la population pour le Pays de Châteaugiron Communauté, qui peut se lire comme une sorte de PIB de l'EPCI.

**94** : le nombre de foyers au RSA en 2018, soit 3% des foyers allocataires CAF contre 7% pour la Bretagne.

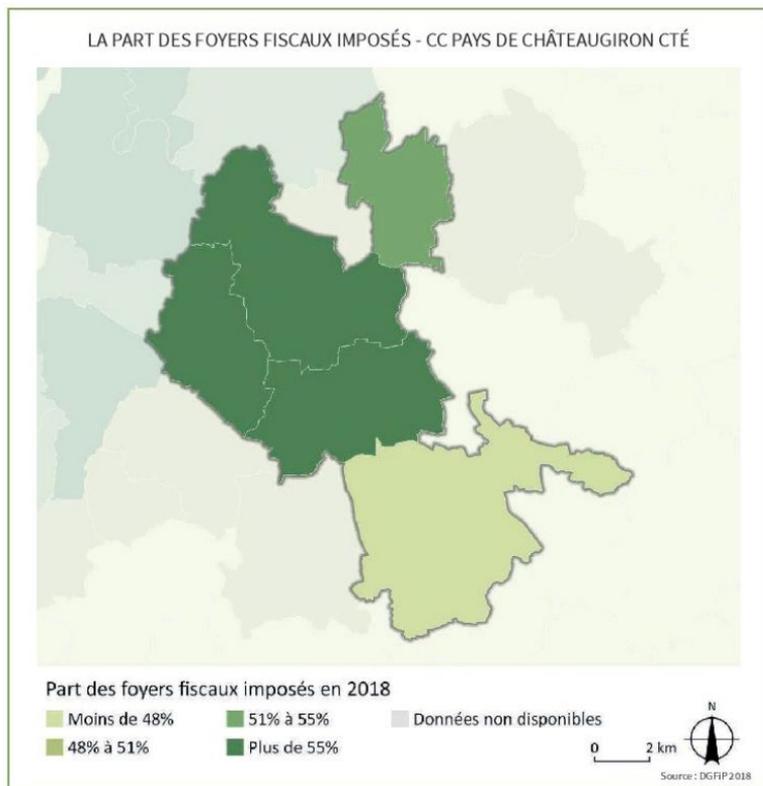




En 2018, le revenu moyen déclaré était de 31 943 € par foyer fiscal pour le Pays de Châteaugiron Communauté, contre 25 749 € pour la Bretagne ou 27 156 € pour la France métropolitaine.

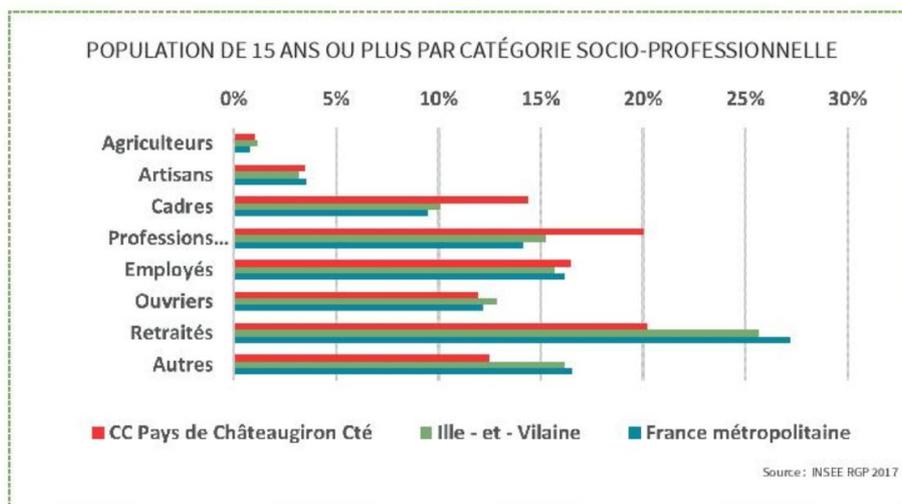
Pour le Pays de Châteaugiron Communauté, le plus riche des 10% des foyers fiscaux les moins riches de l'EPCI totalise un revenu annuel de 14 940 €. A contrario, le moins riche des 10% les plus riches totalise 36 990 €.

En faisant le rapport entre les deux données (ce qui correspond au rapport interdécile), nous obtenons un chiffre de 2,5, contre 2,9 pour l'Ille- et-Vilaine. Ainsi, les inégalités semblent moins importantes pour le Pays de Châteaugiron Communauté que pour le territoire de comparaison.



La part des foyers fiscaux imposés la plus faible est enregistrée pour Piré-Chancé (44%). La part la plus élevée est quant à elle enregistrée pour Domloup (56%).

Plusieurs indicateurs permettent d'appréhender le niveau de fragilité de la population : CSP, diplôme, précarité de l'emploi... Pour le Pays de Châteaugiron Communauté, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent par exemple 14% de la population de 15 ans et plus. Pour les employés et les retraités, les proportions enregistrées sont quant à elles respectivement de 16% et de 20%.

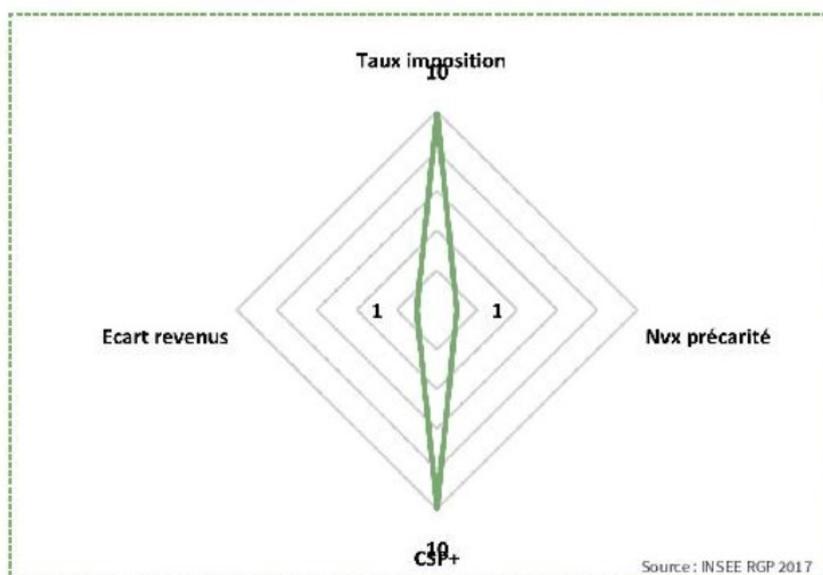
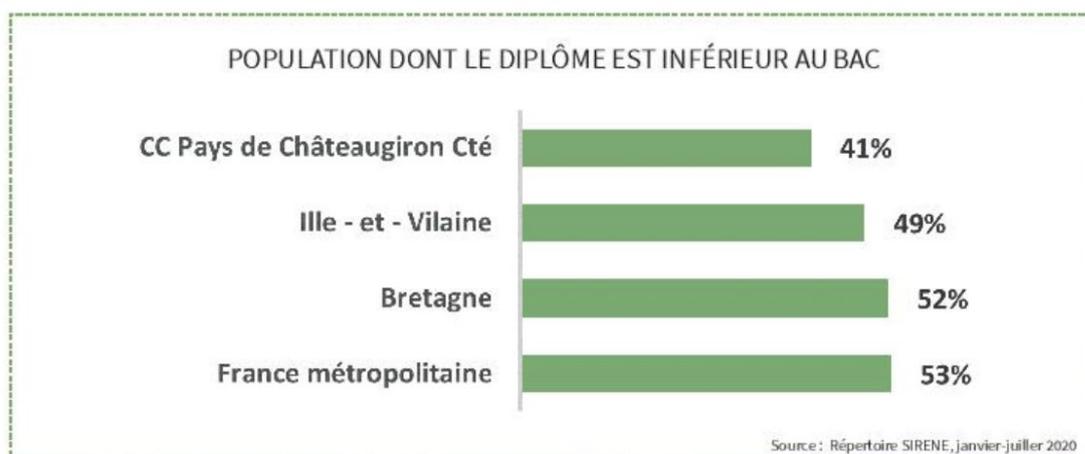




En matière d'égalité femmes-hommes, on retiendra également que :

- 1 881 habitants l'EPCI sont à temps partiel. Ils sont répartis de la façon suivante : 323 hommes et 1 558 femmes.
- 5 142 hommes occupent un emploi stable pour le Pays de Châteaugiron Communauté, contre 4 947 femmes.

À l'échelle de l'EPCI, 41% de la population a un diplôme inférieur au BAC, contre 52% pour la Bretagne ou 53% pour la France métropolitaine.

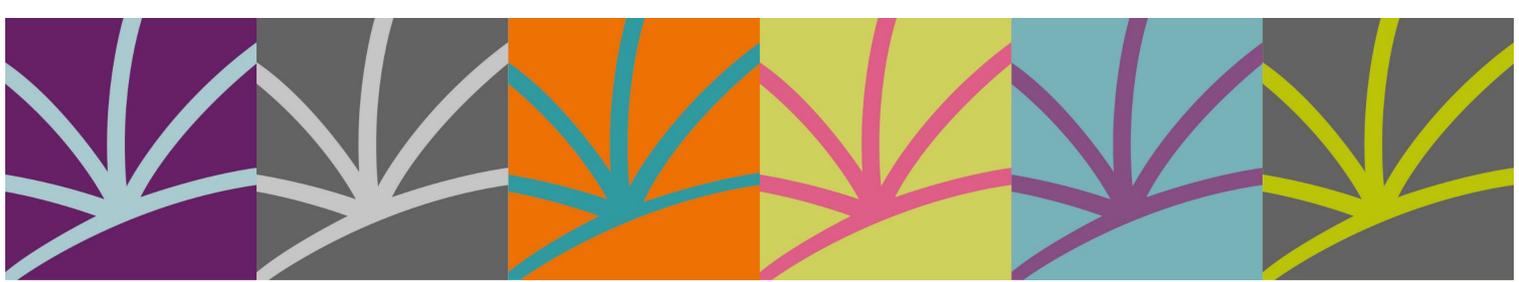


#### INDICATEURS MOBILISÉS

- Taux d'imposition : Part des foyers fiscaux imposés
- Nvx précarité : Part des foyers au RSA
- CSP + : Part des cadres et professions intellectuelles supérieures
- Ecart revenus : Rapport interdécile

4 indicateurs font l'objet pour le Pays de Châteaugiron Communauté d'une note de 1 à 10, selon leur niveau par rapport aux autres EPCI de France.

À titre d'exemple, avec 14% de cadres et professions intellectuelles supérieures, l'indice de l'EPCI est de 10. Ainsi, plus de 90% des autres EPCI accueillent moins de « CSP+ » que le Pays de Châteaugiron Communauté.

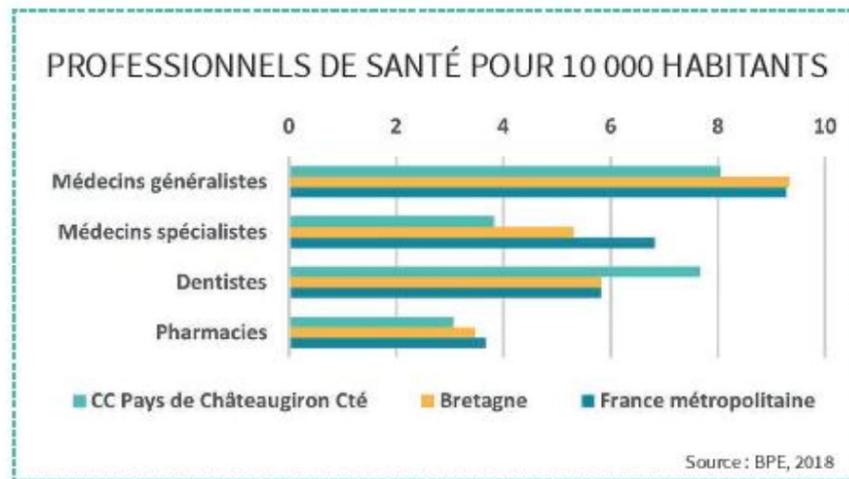


## 5. Santé - Sport - Vie locale

### Chiffres clés

**107** : Le nombre de commerces et services de proximité pour le Pays de Châteaugiron Communauté (source : BPE 2018).

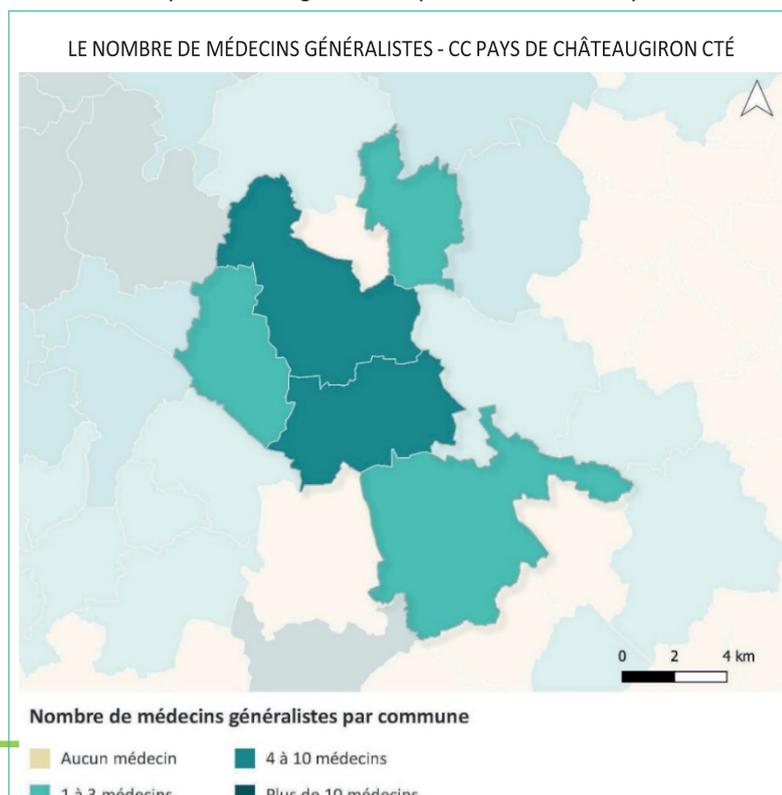
**135** : Le nombre de professionnels de santé de l'EPCI (ex. médecin, dentiste, kiné, psycho-logue...).



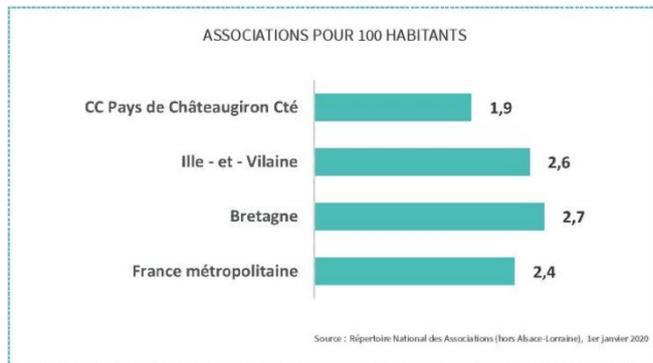
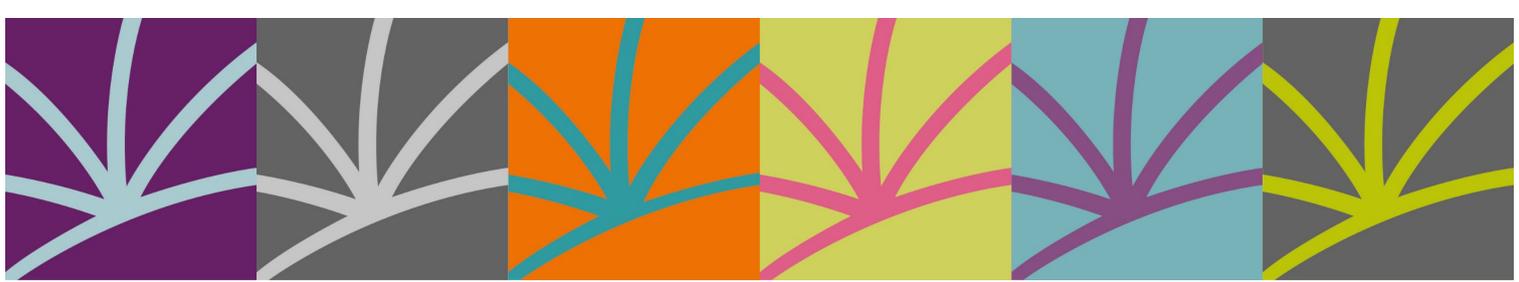
En 2018, le Pays de Châteaugiron Communauté accueille 21 médecins généralistes. Cela représente un taux d'équipement de 8,1 pour 10 000 habitants contre 9,3 pour le reste de la Bretagne ou 9,3 au niveau national.

Les populations les plus fragiles, dans un contexte de crise sanitaire, peuvent être appréhendées via deux indicateurs:

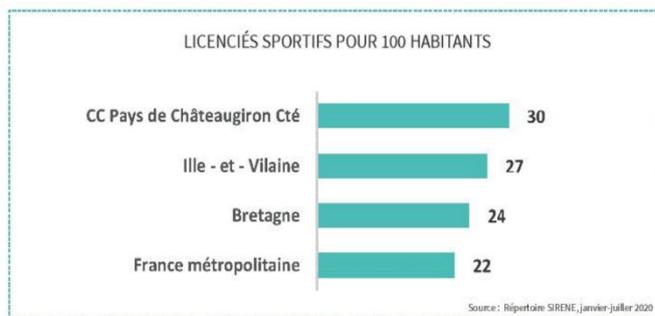
- La part des assurés du régime général en affection de longue durée (= longues maladies), de 14% pour le Pays de Châteaugiron Communauté, contre 11% pour la Bretagne ou 13% pour la France métropolitaine.
- La part des 75 ans et plus au sein de la population, de 6% pour le Pays de Châteaugiron Communauté, contre 11% pour la Bretagne ou 9% pour la France métropolitaine.



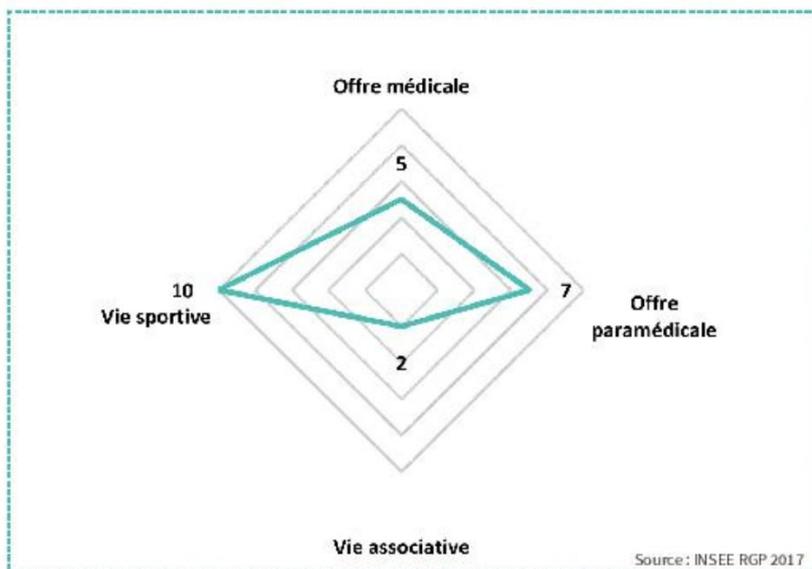
À l'échelle de l'EPCI, la majorité des médecins généralistes est située dans la commune de Châteaugiron, avec 7 professionnels.



Avec 487 associations, le Pays de Châteaugiron Communauté enregistre un taux de 1,9 associations pour 100 habitants contre 2,7 pour la Bretagne ou encore 2,4 pour la France métropolitaine.



Parmi ces associations, plusieurs sont des associations sportives au sein desquelles sont engagés des licenciés. D'ailleurs, on notera que le Pays de Châteaugiron Communauté compte 7 917 licenciés sportifs. Le territoire compte ainsi 30 licenciés sportifs pour 100 habitants, contre 24 pour la Bretagne ou encore 22 pour la France métropolitaine.



#### INDICATEURS MOBILISES

Offre médicale : taux d'équipement en médecins (généralistes et spécialistes)

- Offre para médicale : taux d'équipement en autres professionnels de santé (dentistes, psychologues, infirmiers...)

- Vie sportive : licenciés sportifs pour 100 habitants

- Vie associative : nombre d'associations pour 100 habitants

4 indicateurs font l'objet pour le Pays de Châteaugiron Communauté d'une note de 1 à 10, selon leur niveau par rapport aux autres EPCI de France.

À titre d'exemple, avec 40 professionnels paramédicaux pour 1 000 habitants, l'indice de l'EPCI est de 7. Ainsi, 70% des autres EPCI accueillent un nombre de professionnels de santé par rapport à la population moins élevé que le Pays de Châteaugiron Communauté.

**CRTE : Fiche N° 1 – (phase projet)**
  
**Favoriser la multimodalité et les déplacements doux**

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cadre de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Organiser les mobilités de manière performante et adaptée aux usages des habitants
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté – Communes - Département
<b>Description de l'action</b>	<p>Le PCC est Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) locale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, aux côtés de la Région Bretagne, AOM régionale.</p> <p>La voiture solo représente 67% des déplacements sur le PCC (EMD 2018, AUDIAR), avec des conséquences en termes d'émission de gaz à effet de serre, congestion, etc.</p> <p>Pour agir en faveur des mobilités actives et inciter les habitants à faire évoluer leurs pratiques, le PCC achève actuellement l'élaboration de son Plan Global des Déplacements (conforter l'offre en matière de transports en commun, transport à la demande, de modes actifs, etc.).</p> <p>Sa mise en œuvre sera conduite sur la durée du CRTE (sous réserve de validation en Conseil communautaire et de l'intégration des grands axes du PGD dans le projet de territoire en cours d'élaboration) et permettra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création de haltes multimodales, la création et le réaménagement d'aires de covoiturage dans chacune des communes du territoire. L'objectif est de mailler le territoire en s'appuyant sur les deux gares et les lignes TC interurbaines existantes.</li> <li>- La création de liaisons douces et sécurisées entre les communes, entre le PCC et les territoires voisins, et vers les écoles et équipements structurants (en complément du précédent plan vélo). Ces projets pourront être portés par différents maîtres d'ouvrage (commune, PCC, Département) selon l'échelle du tronçon concerné.</li> <li>- La sécurisation et fluidification du trafic routier (giratoires, voies dédiées, etc.). En partenariat avec le Département et les communes, le PCC a engagé une réflexion sur la priorisation des infrastructures routières à créer ou faire évoluer à court et moyen terme. Ces travaux d'infrastructures devront répondre à un objectif de sécurisation de la circulation et d'incitation à utiliser les modes doux (transports en commun, vélo).</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<p>La Région Bretagne sera associée à tout projet de mobilité dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et de la contractualisation Région/EPCI en cours d'élaboration.</p> <p>Les territoires voisins seront également associés aux réflexions, dans le cadre des coopérations interterritoires.</p> <p>Les partenaires financiers seront également associés à cette action : Etat, ADEME, etc.</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appels à projets et Plan de relance : <ul style="list-style-type: none"> <li>o ADEME : « Aide aux études en matière de mobilité durable » et « Accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables – AVELO »</li> <li>o AAP Etat « Fonds mobilités actives »</li> <li>o Appels à projet relayés par la cellule régionale France Mobilités</li> </ul> </li> <li>- DETR, DSIL</li> <li>- Fonds propres des maîtres d'ouvrage</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Action mise en œuvre à court ou moyen terme
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Création (nombre) et fréquentation de haltes multimodales et des aires de covoiturage</li> <li>✓ Evolution des parts modales des différents modes de transports</li> <li>✓ Nombre de tronçons routiers sécurisés ou réaménagés</li> <li>✓ Nombre de kilomètres de pistes cyclables créées/utilisées</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 2 (phase action)

### Augmenter le niveau de service et animer la politique mobilités

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cadre de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Organiser les mobilités de manière performante et adaptée aux usages des habitants
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté – Région
<b>Description de l'action</b>	<p>Le PCC est Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) locale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, aux côtés de la Région Bretagne, AOM régionale.</p> <p>Pour agir en faveur des mobilités actives et inciter les habitants à faire évoluer leurs pratiques, le PCC achève actuellement l'élaboration de son Plan Global des Déplacements.</p> <p>Sa mise en œuvre sera conduite sur la durée du CRTE et permettra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le renforcement de l'offre de service, notamment traduit la future contractualisation avec la Région Bretagne. Ce renfort intégrera notamment les actions initiées dès septembre 2021 : Expérimentation d'une navette intra-communautaire par le PCC et renfort de la ligne Breizh Go n°3 (La Guerche – Rennes).</li><li>- L'encouragement à la pratique du covoiturage.</li><li>- Le développement du transport à la demande : Handi'pass, Pass'Age, transport vers les équipements structurants, etc.</li><li>- L'encouragement à la pratique du vélo avec une prime à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE).</li><li>- La simplification de l'information aux usagers (horaires, lignes, billettique, etc.).</li><li>- La sensibilisation du grand public et des salariés des entreprises aux différents modes de déplacement.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La Région Bretagne sera associée à tout projet de mobilité dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et de la contractualisation Région/EPCI en cours de validation.</li><li>• Covoiturage : Ehop, Ouest Go</li><li>• Renfort de l'offre de service mise en place en 2021 : Région Bretagne et Rennes Métropole</li><li>• Club Entreprises du Pays de Châteaugiron Communauté</li><li>• Comité des partenaires (en cours de constitution)</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Appels à projet relayés par la cellule régionale France Mobilités</li><li>- Fonds propres des maîtres d'ouvrage (50 000€ annuel pour la navette et 172 000€ pour les différents TAD)</li></ul>
<b>Calendrier</b>	Court terme/déjà mis en œuvre : Navette intracommunautaire, renfort ligne Breizh Go, prime à l'achat de VAE
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Fréquentations des différents modes de transport collectifs</li><li>✓ Evolution des parts modales des différents modes de transports</li></ul>

## CRTE : Fiche N° 3 (phase action)

### Renforcer l'attractivité des logements, services et commerces dans les centralités du territoire

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cadre de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Garantir un parcours résidentiel de qualité, accessible et adapté à tous
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté – Communes
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Pays de Châteaugiron Communauté, aux côtés des communes de Châteaugiron et Noyal-sur-Vilaine, a signé le 28 mai 2021 une convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain avec l'Etat et le Département.</p> <p>Cette convention marque l'entrée effective dans le programme et pose le cadre de travail des mois à venir : diagnostic et enjeux, stratégie, organisation des instances de pilotage et de suivi technique locales, etc. Elle permet également de solliciter des contributions, y compris financières, pour des actions déjà programmées.</p> <p>En signant cette convention, le Pays de Châteaugiron Communauté et les communes s'engagent, sous 18 mois, à définir une stratégie et un plan d'actions qui seront traduits dans une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).</p> <p>Certaines actions de cette ORT seront déclinées à l'échelle de toutes les communes du PCC. C'est notamment le cas de la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), visant à encourager la rénovation des logements anciens dans les centres-villes et centres-bourgs du territoire.</p> <p>Des aides financières à la rénovation seront proposées pour des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. Ce dispositif permettra de financer les travaux d'adaptation du logement de personnes âgées aux revenus modestes.</li><li>- De rénovation énergétique des logements anciens.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etat et ses partenaires (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME)</li><li>• Département d'Ille et Vilaine (Délégué des aides à la pierre)</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	<p><u>Petites Villes de Demain</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Financement du chef de projet Petites Villes de Demain à hauteur de 75% par l'ANAH (50%) et la Banque des Territoires (25%). Le PCC participe au financement du poste à hauteur de 25%.</li></ul> <p><u>OPAH</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etude pré-opérationnelle : Financements PCC et ANAH</li><li>- Subventions travaux : Financements PCC, ANAH et Département</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<p><u>Petites Villes de Demain et ORT</u> : Signature d'une convention d'ORT avant fin 2022 pour une mise en œuvre sur la période 2023-2027.</p> <p><u>OPAH</u> Fin 2021 – début 2022 : Engagement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH Fin 2022 : Mise en œuvre de l'OPAH pour une durée comprise entre 3 et 5 ans.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Signature de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)</li><li>✓ Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</li><li>✓ Nombre de logements rénovés dans le cadre de l'OPAH</li></ul>

## CRTE : Fiche N° 4 (phase action)

### Favoriser le renouvellement urbain

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cadre de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Garantir un parcours résidentiel de qualité, accessible et adapté à tous
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté
<b>Description de l'action</b>	<p>La production d'une offre nouvelle de logement en renouvellement urbain apparaît comme une priorité pour répondre aux principaux enjeux du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enjeu environnemental, traduit dans le PCAET du Pays de Châteaugiron Communauté et intégré de manière transversal dans toutes les politiques locales ;</li> <li>- L'enjeu social, mis en évidence lors de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et touchant notamment les personnes âgées et les jeunes actifs.</li> <li>- L'enjeu économique, avec un soutien indirect aux artisans et entreprises de la construction sur le territoire.</li> </ul> <p>En 2020, une étude pré-opérationnelle menée par le Pays de Châteaugiron Communauté en collaboration avec le cabinet Villes Vivantes a permis de recenser le gisement foncier mobilisable en renouvellement urbain sur le territoire.</p> <p>Suite à cette étude, le PCC a mis en place un dispositif d'accompagnement gratuit à destination des habitants à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 (dispositif Bimby). Une offre d'ingénierie est mise à la disposition de tous les habitants souhaitant s'engager dans un projet de densification, qu'il s'agisse d'une division parcellaire (construction d'une maison dans le jardin) ou de la création de logements dans le bâti existant (division d'une maison en deux logements indépendants).</p> <p>Ce dispositif vise à accompagner 500 porteurs de projet et aboutir à la réalisation de 180 logements sur 3 ans.</p>
<b>Partenaires</b>	Communes
<b>Coût prévisionnel</b>	Tranche ferme : 117 810€ TTC Tranche conditionnelle 1 : 237 660€ TTC Tranche conditionnelle 2 : 357 000€ TTC
<b>Plan de financement</b>	Autofinancement PCC à hauteur de 100% Une participation de la Région sera recherchée au titre de la mise en œuvre du SRADDET par des actions exemplaires et opérationnelles.
<b>Calendrier</b>	Tranche ferme : 1 <sup>er</sup> février 2021 – 31 juillet 2021 Tranche conditionnelle 1 : 1 <sup>er</sup> août 2021 – 31 juillet 2022 Tranche conditionnelle 2 : 1 <sup>er</sup> août 2022 – 31 janvier 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de porteurs de projets accompagnés</li> <li>✓ Nombre de nouveaux logements issus du dispositif BIMBY</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 5 (phase action)

### Encourager la construction de logements abordables et pour tous les publics

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cadre de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Garantir un parcours résidentiel de qualité, accessible et adapté à tous
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté – Bailleurs sociaux
<b>Description de l'action</b>	<p>Sur le Pays de Châteaugiron Communauté, la production de logements aidés (locatif social et accession sociale à la propriété) constitue une alternative au parc locatif privé dont les loyers restent élevés et permet également à de jeunes ménages d'accéder à la propriété sur le territoire. Le PCC intervient également auprès des publics spécifiques, ne disposant pas d'une offre de logement adapté sur le territoire.</p> <p>Les principales actions du PCC en matière de logements abordables sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la construction de logements aidés. Le PLH affiche un objectif de production de 55 logements aidés par an sur le territoire, répartis sur les communes selon l'armature urbaine du PCC.</li> <li>- Contractualisation avec les bailleurs sociaux afin de bénéficier d'une vue globale et à long terme du parc de logements aidés sur le territoire.</li> <li>- Soutien à la réalisation de logements spécifiques : jeunes actifs (dont stagiaires et apprentis), seniors, personnes en situation de handicap, gens du voyage, logements d'urgence, etc. Des projets sont d'ores et déjà identifiés :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Construction de logements à destination des jeunes actifs sur la commune de Noyal-sur-Vilaine, dotée d'une bonne desserte en transports collectifs et accueillant de nombreuses entreprises.</li> <li>o Construction d'une aire d'accueil de grand passage de petite capacité à Noyal-sur-Vilaine. Une réflexion complémentaire sera engagée sur la réalisation de terrains familiaux locatifs.</li> </ul> </li> <li>- Définition de modalités d'intervention sur l'habitat indigne</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Communes et CCAS, CDAS, Club Entreprises (Logements jeunes actifs), AGV35
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Action à court terme : Aménagement d'une aire d'accueil de grand passage de petite capacité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant investissement estimé (phase APS) : 590 000€ HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p>Action à court terme : Aménagement d'une aire d'accueil de grand passage de petite capacité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financements PCC, Etat (DETR et/ou DSIL), Département, AGV 35</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Actions identifiées à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire d'accueil de grand passage de petite capacité : Démarrage des travaux en juin 2022</li> <li>- Logements jeunes actifs à Noyal-sur-Vilaine : Permis de construire en 2022</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de logements aidés produits</li> <li>✓ Nombre de logements spécifiques produits</li> <li>✓ Signature d'une contractualisation avec les bailleurs sociaux</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 6 (phase action)

### Soutenir le monde économique et le monde agricole

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cadre de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Soutenir l'économie résidentielle et les services de proximité pour tous (habitants, salariés, touristes, etc.)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Pays de Châteaugiron Communauté se caractérise par un tissu économique diversifié, autant en termes de secteurs d'activité que de taille d'entreprise.</p> <p>Parmi les entreprises du territoire, nombre d'entre elles sont tournées vers l'économie de service auprès des entreprises, habitants, collectivités, touristes.</p> <p>Cette économie de service, essentiellement de proximité, est par essence indissociable des composants du territoire sur laquelle elle s'implante. En créant de l'emploi sur le territoire, ces entreprises participent également à la création d'un cadre de vie de qualité.</p> <p>Afin de soutenir le dynamisme économique et l'emploi local, l'ambition du Pays de Châteaugiron Communauté, aux côtés de ses partenaires, se traduit par plusieurs mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la création d'entreprise en partenariat avec les associations de développement économique et les chambres consulaires</li> <li>- Pass commerce et artisanat et pass commerce et artisanat volet numérique</li> <li>- Aide et conseil à la rénovation pour les TPE-PME. Dans le cadre de la convention SARE entre la Région Bretagne et le PCC, le Point Info Rénovation du PCC proposera un accompagnement des petites entreprises, notamment tertiaire, dans une meilleure maîtrise de leurs consommations énergétiques.</li> <li>- Lien avec les réseaux : union des commerçants, club d'entreprises, professionnels du tourisme.</li> <li>- Maintien et consolidation des partenariats avec les acteurs économiques locaux et institutionnels (SPAÉ)</li> <li>- Soutien au monde agricole et à l'organisation d'événements (Terriales, Jeunes Pouss, soutien aux écoles, etc.)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Communes, Région Bretagne, Club Entreprises, We Ker, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, Pôle Emploi
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pass Commerce et Artisanat (montants 2021) : 105 000€ par an, dont 60 000€ à charge du PCC et 45 000€ à charge de la Région Bretagne</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Actions engagées sur la durée du CRTE
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Taux d'occupation des bureaux relais et fréquentation de l'espace de coworking</li> <li>✓ Nombre d'entreprises accompagnées avec le Pass commerce et artisanat</li> <li>✓ Nombre d'entreprises conseillées pour des travaux de réduction de leur consommation énergétique</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 7 (phase action)

### Déployer la fibre optique

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cadre de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Faciliter l'accès et les usages du numérique
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mégalis Bretagne
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Pays de Châteaugiron adhère au projet régional « Bretagne Très Haut Débit ».</p> <p>Dès 2011, les collectivités de Bretagne ont décidé de coordonner leurs actions pour la mise en œuvre d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, avec pour ambition d'équiper l'ensemble de la Bretagne d'un réseau en fibre optique à l'abonné (FttH).</p> <p>Le Syndicat mixte Megalis Bretagne a été désigné pour assurer la gouvernance du projet. Sa mission est de coordonner et d'animer le projet, ainsi que d'assurer le déploiement du réseau dans le cadre de marchés de travaux. Megalis Bretagne organise également l'exploitation du réseau et sa commercialisation dans le cadre d'une délégation de service public à l'échelle régionale.</p> <p>Ce déploiement est prévu en 3 phases distinctes, ayant le même objectif de déploiement de la fibre optique en Bretagne, mais avec des modalités différentes.</p> <p>Le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté est concerné par les phases 2 et 3 et participe au financement du déploiement de la fibre et des équipements en réponse aux usages des habitants et des entreprises.</p>
<b>Partenaires</b>	Communes, Région, Département
<b>Coût prévisionnel</b>	Coûts estimés à charge du PCC (308€ par prise installée) : - phase 2 : 1 904 364 € - phase 3 : 1 513 820 €
<b>Plan de financement</b>	L'investissement nécessaire représente environ 1 145€ par prise installée. Au-delà de la participation du PCC, plusieurs financeurs contribuent au déploiement du haut débit : - Région et Département ; - Etat ; - Europe.
<b>Calendrier</b>	Le PCC est concerné par les phases 2 et 3 du déploiement : - 2021 – 2023 : Déploiement de la phase 2 - 2024 – 2030 : Déploiement de la phase 3
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	✓ Nombre de prises installées

## CRTE : Fiche N° 8 (phase action)

### Déployer les outils numériques et valoriser le territoire par le numérique

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cadre de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Faciliter l'accès et les usages du numérique
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté
<b>Description de l'action</b>	<p>Les usages du numérique se développent rapidement dans toutes les sphères de notre quotidien (personnelle et professionnelle) et auprès de toutes les classes d'âges. Le numérique investit désormais les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, etc.</p> <p>Les collectivités se sont engagées dans de nombreuses initiatives pour accompagner ces mutations, notamment en matière de dématérialisation des procédures et des échanges.</p> <p>Ces nouveaux usages doivent également s'appuyer sur des outils adaptés permettant d'offrir des réponses efficaces aux besoins croissants de la population. D'autre part, il s'agit d'accompagner les publics les plus éloignés du numérique pour développer leur autonomie et leur faire bénéficier des services et atouts du numérique.</p> <p>Pour répondre à ces enjeux, le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite engager les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des habitants dans les usages numériques du quotidien, sensibilisation sur les enjeux du numérique et son bon usage et rendre autonomes les usagers dans leurs démarches administratives en ligne grâce à la structure France Services ;</li> <li>- Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme et mise à disposition d'un guichet numérique pour les pétitionnaires ;</li> <li>- Réflexion sur le renouvellement et déploiement de nouveaux outils numériques, notamment dans les écoles ;</li> <li>- Développement de l'Open Data ;</li> <li>- Déploiement d'une communication digitale du Pays de Châteaugiron Communauté (Internet, réseaux sociaux, etc.).</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Communes, Mégalis Bretagne
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	- Plan de Relance : AAP transformation numérique des collectivités, notamment pour la Dématérialisation de l'urbanisme
<b>Calendrier</b>	<p>26 avril 2021 : ouverture de la France services</p> <p>1<sup>er</sup> janvier 2022 : mise en place de la dématérialisation de l'urbanisme</p> <p>Les autres actions sont en cours de réflexion (sous réserve validation du projet de territoire 2022-2027).</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'accompagnements France services</li> <li>✓ Nombre de dossiers d'autorisation d'urbanisme déposés et instruits en format numérique</li> <li>✓ Volume de données mise à disposition en Open Data</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 9 (phase projet)

### Anticiper les évolutions sociales et sociétales

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cohésion : un territoire d'initiatives, de solidarité et de coresponsabilité de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Encourager les initiatives d'entraide, de solidarité et de bien-être
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté
<b>Description de l'action</b>	<p>A l'instar de nombreux territoires, le Pays de Châteaugiron Communauté est confronté à de fortes mutations sociales et sociétales. Afin d'anticiper ces mutations et proposer des solutions efficaces et adaptées au contexte local, plusieurs réflexions seront engagées par le Pays de Châteaugiron Communauté sur la durée du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur une stratégie territoriale de santé, selon les orientations retenues dans le projet de territoire. Par leurs actions transverses en matière d'habitat, mobilités, sport, culture, action sociale, le Pays de Châteaugiron Communauté et les communes contribuent à construire une vision globale de la politique de santé.</li> </ul> <p>Le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite approfondir cette réflexion dans le cadre du projet de territoire et concevoir une stratégie territoriale répondant aux enjeux locaux et aux attentes de la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur le vieillissement de la population. Sur le PCC, le nombre de personnes de 60 ans et plus croît à un rythme supérieur à d'autres territoires comparables. De plus, le nombre d'ainés vivant seuls est en augmentation, dans un contexte de diminution du nombre d'aidants, faisant craindre un isolement chez certaines personnes âgées.</li> </ul> <p>La réflexion portée par le PCC devra permettre d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population en termes de niveau de service (loisirs, aide au maintien à domicile, animation, etc.), d'adaptation de logement, de parcours résidentiel, d'accès aux droits, de prévention contre la dépendance et l'isolement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur le soutien à la parentalité dans le cadre du projet de territoire. Il s'agit d'accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants.</li> </ul> <p>Cette réflexion pourra être axée sur la relation parent-enfant, au cœur des Lieux d'accueil enfant parent (Laep).</p>
<b>Partenaires</b>	Communes, CCAS, CDAS, ARS, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie territoriale de santé : Co-financement de l'étude à 50% par la Banque des Territoires</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexions à engager à court ou moyen terme</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Engagement d'études liées à la santé, vieillissement et soutien à la parentalité</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 10 (phase action)

### Mailler le territoire pour offrir des équipements adaptés aux besoins

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cohésion : un territoire d'initiatives, de solidarité et de coresponsabilité de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Encourager les initiatives d'entraide, de solidarité et de bien-être
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté
<b>Description de l'action</b>	<p>En matière d'action sociale et de petite enfance, le Pays de Châteaugiron Communauté dispose de plusieurs équipements structurants (une épicerie sociale, deux crèches multi-accueil). Ces équipements apparaissent aujourd'hui sous-dimensionnés pour répondre à l'ensemble des besoins de la population. Plusieurs projets sont initiés ou à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une épicerie sociale. Le local actuel à Noyal-sur-Vilaine n'étant plus adapté à l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires, le Pays de Châteaugiron Communauté a engagé une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle épicerie sociale, d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>, sur la commune de Noyal-sur-Vilaine. Ce projet est travaillé en étroite concertation avec l'association Epicom, gestionnaire de l'épicerie sociale.</li> <li>- Réflexion sur la construction de nouveaux équipements et services publics pour compléter l'offre existante en matière de petite-enfance (multi-accueil, micro-crèches, etc.). L'objectif est d'offrir de nouvelles solutions de garde pour l'ensemble des familles, au plus près de leurs lieux de résidence ou de travail.</li> </ul> <p>Une réflexion sera donc engagée par le Pays de Châteaugiron Communauté sur l'opportunité, la programmation et la localisation d'un ou plusieurs équipements nouveaux sur le territoire.</p>
<b>Partenaires</b>	Communes, CAF, Association Epicom, Département
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Epicerie sociale : en cours de définition</p> <p>Equipements petite-enfance : à définir sous réserve projet de territoire en cours d'élaboration</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epicerie sociale : le financement sera réparti entre le PCC, la Région et l'Etat au titre de la DETR</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epicerie sociale : Dépôt permis de construire en fin 2021 et livraison estimée du bâtiment fin 2023</li> <li>- Equipements petite-enfance : calendrier non connu à ce jour</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Achèvement des travaux de construction d'une l'épicerie sociale</li> <li>✓ Nombre de places proposées en crèche multi-accueil</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 11 (phase action)

### Poursuivre et développer les services à la population

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cohésion : un territoire d'initiatives, de solidarité et de coresponsabilité de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Encourager les initiatives d'entraide, de solidarité et de bien-être
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Pays de Châteaugiron Communauté propose plusieurs services pour accompagner les habitants dans leurs démarches du quotidien. Qu'il s'agisse d'action sociale, de petite enfance ou d'emploi, ces services concourent à la cohésion sociale sur le territoire. Ces initiatives seront renforcées par les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réflexion engagée dans le cadre du projet de territoire pour la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Suite à l'Analyse des Besoins Sociaux menée en 2020, une réflexion est engagée autour de la compétence action sociale et la complémentarité des actions menées par les communes et le Pays de Châteaugiron Communauté (sous réserve validation projet de territoire).</li><li>- Intervenant social en gendarmerie. Dans le cadre d'un protocole d'accord entre le Département et la Préfecture, des postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie sont déployés sur le territoire. Ce dispositif permet ainsi de faciliter le dialogue inter-institutionnel entre les forces de l'ordre et les sphères sociales (CDAS, CCAS), médicale, éducative et juridique.</li><li>- Accompagnement des associations petite-enfance (espaces jeux, associations assistances maternelles). Dans la continuité des moyens humains et financiers déjà déployés, le Pays de Châteaugiron Communauté poursuivra son action pour permettre à ces associations d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions.</li><li>- Accompagnement par le Point Accueil Emploi (PAE) et formation des jeunes et tout au long de sa vie (We Ker). Ces missions portées par le Pays de Châteaugiron Communauté seront poursuivies et adaptées au contexte social en matière d'emploi.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Communes, Département, We Ker, CAF, ADMR, Clic Alliages
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Intervenant social en gendarmerie : poste à mi-temps déployé sur 3 EPCI (dont le PCC) pour un coût d'environ 27 500 €.</p> <p>Autres actions : coût non connu à ce jour</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Intervenant social en gendarmerie : financement partagé à parts égales entre la Préfecture (33%), le Département (33%) et les EPCI concernés (33%).</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Intervenant social en gendarmerie : Démarrage du dispositif sur le PCC en octobre 2021</li><li>- Réflexion CIAS : Court ou moyen terme, sous réserve validation projet de territoire</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Présence d'un intervenant social en gendarmerie</li><li>✓ Nombre de contrats de travail signés via le PAE</li><li>✓ Nombre de jeunes accompagnés par We Ker</li></ul>

## CRTE : Fiche N° 12 (phase action)

### Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cohésion : un territoire d'initiatives, de solidarité et de coresponsabilité de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Assurer un accès à la connaissance et l'information pour tous
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté
<b>Description de l'action</b>	<p>En 2019, le gouvernement a fixé l'objectif d'ouvrir 300 'Maisons France Services', pour aider notamment les citoyens à réaliser leurs démarches administratives sur Internet (déclarations d'impôts, demandes de carte grise...). L'Etat souhaite aujourd'hui mailler le territoire afin d'avoir une structure France Services à moins de 30 minutes de chaque habitant.</p> <p>Ouverte depuis le 26 avril 2021, la structure France services du Pays de Châteaugiron Communauté a pour objectif d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accueil, l'information de 1er niveau et l'orientation du public</li><li>- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique)</li><li>- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative)</li><li>- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires</li><li>- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Communes, CAF, Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances publiques, caisse nationale d'assurance vieillesse, caisse nationale d'assurance maladie, mutualité sociale agricole, La Poste et Pôle Emploi.
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût annuel estimé à 72 000€
<b>Plan de financement</b>	- Financement réparti entre le PCC (42 000€) et l'Etat (30 000€)
<b>Calendrier</b>	- 26 avril 2021 : Ouverture de la Maison France Services
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	✓ Nombre d'accompagnement réalisés par France Services (individuels, ateliers, permanences)

## CRTE : Fiche N° 13 (phase action)

### Mettre en œuvre le Schéma de Développement Culturel

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cohésion : un territoire d'initiatives, de solidarité et de coresponsabilité de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Soutenir la vie associative, culturelle et sportive
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté, communes, acteurs culturels
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Pays de Châteaugiron a engagé l'élaboration d'un Schéma de Développement Culturel, permettant d'offrir une vision globale et partagée des actions et initiatives portées par le PCC, les communes et ses partenaires.</p> <p>Ce nouveau document cadre vient enrichir la politique ambitieuse déjà portée par le territoire autour de la mise en réseau des médiathèques, le soutien aux écoles de musique, aux acteurs culturels du territoire et aux événements communaux et l'organisation d'événements intercommunaux.</p> <p>Pour répondre par l'action culturelle aux enjeux éducatifs, sociaux et économiques, le Pays de Châteaugiron Communauté a défini les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaire les attentes des personnes familières d'une offre culturelle régulière souhaitant trouver en proximité de leur lieu de résidence une offre originale, diverse et de qualité qui soit complémentaire à celle dont ils peuvent disposer dans la métropole rennaise et au-delà ;</li> <li>- Faciliter l'accès à la culture des personnes éloignées de la pratique culturelle et susciter les échanges ; veiller ainsi à une offre de proximité favorisant le vivre ensemble et la cohésion sociale au sein des communes, comme à l'échelle intercommunale ;</li> <li>- Mettre l'accent sur une offre à destination de l'enfance et de la jeunesse à travers des pratiques artistiques leur permettant de s'épanouir individuellement et de se construire socialement en prolongement et en cohérence avec les autres contextes éducatifs dont ils relèvent (famille, école, ALSH, crèche...) ;</li> <li>- Valoriser l'image du territoire par ses atouts culturels en faisant en sorte qu'ils prennent part à son identité et à son attractivité d'ensemble ; poursuivre, à travers la compétence tourisme, la valorisation et l'animation du patrimoine local, ceci afin de conforter une politique de tourisme de proximité et de développer une économie touristique.</li> </ul> <p>Ces objectifs seront traduits dans un plan d'action spécifique au schéma de développement culturel, comportant une annexe financière.</p>
<b>Partenaires</b>	DRAC, Région, Département, Ecoles de musique, structures et associations culturelles
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- France Relance (Centre National du Livre) : Plan d'achats de livres auprès des libraires par les bibliothèques des communes</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin 2021 : Approbation du Schéma de Développement Culturel</li> <li>- 2022-2026 : mise en œuvre des actions inscrites au Schéma Culturel</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de prêts de documents dans les médiathèques</li> <li>✓ Nombre d'enfants bénéficiant des enseignements par les écoles de musique</li> <li>✓ Fréquentation des événements culturels communaux et communautaires (et des actions culturelles)</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 14 (phase action)

### Offrir des équipements sportifs de qualité

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cohésion : un territoire d'initiatives, de solidarité et de coresponsabilité de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Soutenir la vie associative, culturelle et sportive
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté, communes
<b>Description de l'action</b>	<p>Depuis 2016, le Pays de Châteaugiron Communauté dispose d'un schéma directeur des équipements sportifs réalisé à l'échelle du territoire. Ce schéma sera mis à jour, en intégrant les projets suivants, réalisés et en cours d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur la modernisation du centre aquatique INOXIA, sous réserve de la validation du projet de territoire. Inauguré en 2010, le centre aquatique connaît une fréquentation en augmentation régulière depuis sa mise en service. Une réflexion sera donc engagée par le Pays de Châteaugiron Communauté pour engager une modernisation / extension de cet équipement communautaire.</li> <li>- Mise en service d'une salle de sport intercommunale à Noyal-sur-Vilaine et d'une salle de tir à l'arc. Issus du schéma directeur des équipements sportifs, ces deux projets d'équipements ont été engagés et se traduisent par une ouverture au public durant le second semestre 2021. Le Pays de Châteaugiron Communauté veillera au bon fonctionnement de ces équipements de rayonnement communautaire.</li> <li>- Soutien à la rénovation / modernisation / création d'équipements sportifs communaux. Le Pays de Châteaugiron Communauté soutient les projets communaux en matière d'équipements sportifs par le versement de fonds de concours. Au regard des nombreux projets communaux liés à une augmentation de la population, à la vétusté de certains équipements et à la diversification des pratiques sportives, le Pays de Châteaugiron Communauté poursuivra son accompagnement, notamment financier, pour faciliter la mise en œuvre de ces projets.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Clubs sportifs
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitation DETR et/ou DSIL pour les projets de travaux liés à des équipements sportifs</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>nd</sup> semestre 2021 : Mise en service d'une salle de sport intercommunale à Noyal-sur-Vilaine et d'une salle de tir à l'arc</li> <li>- 2022 : mise à jour du schéma directeur des équipements sportifs</li> </ul> <p>Le calendrier des autres projets n'est pas connu à ce jour.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fréquentation des équipements sportifs</li> <li>✓ Nombre d'équipements sportifs rénovés, modernisés et créés</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 15 (phase action)

### Animer la politique sportive

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Cohésion : un territoire d'initiatives, de solidarité et de coresponsabilité de vie : un territoire facile à vivre
<b>Objectif n° 1</b>	Soutenir la vie associative, culturelle et sportive
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté, communes
<b>Description de l'action</b>	<p>Au-delà de son intervention en matière d'équipements sportifs, le Pays de Châteaugiron Communauté œuvre pour animer la politique sportive, en s'appuyant sur les communes et nombreuses associations présentes sur le territoire. Au cours des prochaines années, plusieurs axes de travail seront approfondis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Subventions aux communes, soutien financier aux projets et animations des associations locales. La commune conservant sa compétence en matière de sport, le Pays de Châteaugiron Communauté encourage et accompagne les initiatives communales visant à animer le territoire et promouvoir la pratique sportive.</li><li>- Réflexion sur la mise en œuvre d'une politique de sport-santé et d'animations sportives (trophées, stages, etc.). A titre d'exemple, le centre aquatique INOXIA a été labellisé Tourisme et Handicap en 2021. Le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite s'appuyer sur la dynamique engagée autour du sport-santé et du handicap pour développer une offre accessible à tous. Des animations destinées aux scolaires sont également organisées et seront poursuivies, notamment dans le cadre du Label Terre de Jeux, en vue des Jeux Olympiques 2024.</li><li>- Groupement d'employeurs. Créé en 2020, le groupement d'employeurs sportifs du Pays de Châteaugiron Communauté permet la mutualisation d'emplois sportifs sur le territoire. Ce groupement vise également à sécuriser les démarches administratives et juridiques qui incombent aux associations sportives.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Clubs sportifs, groupement d'employeurs, écoles
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	Non connu à ce jour
<b>Calendrier</b>	Action en vigueur tout au long du CRTE
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nombre d'animations sportives organisées chaque année</li><li>✓ Nombre d'associations sportives accompagnées par le PCC</li></ul>

## CRTE : Fiche N° 16 (phase action)

### Requalifier, densifier et aménager des zones d'activité

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Valorisation : un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel
<b>Objectif n° 1</b>	Aménager notre territoire avec l'exigence de sobriété foncière et énergétique
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté, communes
<b>Description de l'action</b>	<p>Compétence obligatoire des intercommunalités, le développement économique concourt à la création d'emploi et au dynamisme du territoire.</p> <p>Le Pays de Châteaugiron Communauté connaît un développement économique soutenu et régulier depuis plusieurs décennies, notamment lié à la présence de la RN 157 sur le territoire.</p> <p>Défini par l'Etat, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050 invite aujourd'hui les collectivités à élaborer de nouveaux modes de développement, basés sur le renouvellement urbain et une moindre consommation foncière. Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite se saisir de cette problématique en conduisant les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur le potentiel de densification des Zones d'Activité. Avec l'adoption de la loi NOTRE en 2015, les zones d'activité communales du territoire ont été transférées au Pays de Châteaugiron Communauté. Dans la continuité de ce transfert, un marché global de performance a permis d'engager, depuis 2017, des travaux de requalification des zones d'activité les plus anciennes.</li> </ul> <p>Dans un contexte de raréfaction du foncier disponible, le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite désormais engager une réflexion globale sur la densification des terrains à vocation économique. Une étude spécifique sera engagée à court terme, devant permettre de recenser, prioriser et encourager la densification des zones d'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur la reconversion de friches. La reconversion des friches et plus généralement des fonciers déjà artificialisés s'inscrit dans le contexte global de maîtrise de l'artificialisation des sols. Au-delà des aspects environnementaux, ces projets permettent à la fois d'agir en faveur de la sobriété foncière et de l'accompagnement vers une économie circulaire.</li> </ul> <p>Le Pays de Châteaugiron Communauté, en partenariat avec les communes, souhaite engager une réflexion sur le devenir des friches existantes sur le territoire, et notamment sur le site de l'ancienne fonderie à Servon-sur-Vilaine. Une étude avec les différentes parties prenantes devra permettre de définir des scénarios de reconversion du site, associés à des estimatifs financiers.</p>
<b>Partenaires</b>	Communes, Etat, EPF, ADEME, Région
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur le potentiel de densification des Zones d'Activité : Fonds propres PCC</li> <li>- Reconversion des friches : En cas de projet identifié, les fonds du Plan de Relance pourront être mobilisés (Fond de l'Etat sur le recyclage des friches et Fond de l'ADEME sur la reconversion des sites pollués)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Action à engager à court terme
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réalisation d'une étude sur le potentiel de densification des Zones d'Activité</li> <li>✓ Consommations foncières à vocation économique</li> <li>✓ Nombre d'entreprises accueillies et nombre d'emplois créés</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 17 (phase action)

### Conforter l'offre immobilière et les services pour les entreprises

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Valorisation : un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel
<b>Objectif n° 1</b>	Aménager notre territoire avec l'exigence de sobriété foncière et énergétique
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté
<b>Description de l'action</b>	<p>La vitalité du tissu économique local se construit et s'appuie sur une offre immobilière et de services adaptée aux besoins des entreprises. Si les besoins d'un auto-entrepreneur diffèrent de ceux des PME-PMI, le Pays de Châteaugiron Communauté tente d'apporter une réponse personnalisée et adaptée à chaque entreprise pour créer des synergies entre les différents secteurs d'activités et typologies d'entreprise. Ce tissu économique diversifié constitue un levier prioritaire permettant de créer des emplois pour toutes les catégories socio-professionnelles du territoire.</p> <p>Pour répondre à l'objectif d'implantation, de développement et d'ancrage d'activités sur le territoire, les actions programmées par le Pays de Châteaugiron Communauté sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement du parcours résidentiel des entreprises. Aujourd'hui, des bureaux-relais sont disponibles sur la commune de Châteaugiron. Cette offre immobilière à destination des jeunes entreprises pourra être enrichie selon les besoins exprimés par les acteurs économiques du territoire.</li><li>- Appui au recrutement de salariés par le Point Accueil Emploi. En faisant découvrir les métiers du territoire, en encourageant les formations sur les secteurs d'activités en tensions et en accompagnant les chercheurs d'emploi au quotidien, le Pays de Châteaugiron Communauté agit en faveur de l'emploi et du développement des entreprises.</li><li>- Mutualisation d'espaces et de services. Le territoire comporte déjà des salles de réunion mises à la disposition des entreprises ainsi qu'un espace de coworking. Le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite également encourager l'innovation et le partage de compétence en engageant une réflexion sur les tiers lieux. Enfin, une réflexion sera engagée autour de l'animation des zones d'activité pour recenser les attentes et besoins des entreprises en matière d'équipements et de services (restauration, micro-crèche, navettes, etc.).</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Communes, CCI, CMA, Club Entreprises, Pôle Emploi, We Ker, Région
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	- Fonds propres du PCC
<b>Calendrier</b>	Non connu à ce jour
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nombre d'entreprises accueillies dans les bureaux-relais</li><li>✓ Fréquentation de l'espace de coworking</li><li>✓ Occupation des salles de réunion mises à disposition des entreprises</li></ul>

## CRTE : Fiche N° 18 (phase action)

### Encourager la réalisation de travaux d'économies d'énergie

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Valorisation : un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel
<b>Objectif n° 1</b>	Aménager notre territoire avec l'exigence de sobriété foncière et énergétique
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté
<b>Description de l'action</b>	<p>En 2019, le Pays de Châteaugiron Communauté a créé un service dédié à la rénovation énergétique ; le Point Info Rénovation. Ce service vise à répondre à la demande croissante des habitants en matière de rénovation énergétique.</p> <p>Ce service neutre et gratuit, positionné comme tiers de confiance, accompagne tous les particuliers, habitant sur le territoire, dans leur projet de rénovation énergétique et plus largement sur toutes questions techniques, financières et juridiques liées à l'habitat.</p> <p>Ses missions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers. Le programme contribue aux missions d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages. Le service apporte des conseils variés : définition des besoins, priorisation des travaux, élaboration d'un plan de financement, analyse de devis, etc.</li> </ul> <p>Des actions de sensibilisation aux économies d'énergie auprès du grand public sont également organisées (organisation de balades thermiques, animations, participation salons).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation. Des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés par la rénovation énergétique des logements sur les territoires peuvent être cofinancées, afin d'accompagner la montée en compétence des professionnels.</li> <li>- Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés. Le programme accompagnera également la rénovation des bâtiments du « petit tertiaire privé » (commerces, bureaux, restaurants...), afin que les propriétaires de tels locaux disposent du même guichet d'information et de conseil de proximité.</li> </ul> <p>Le Pays de Châteaugiron Communauté poursuivra l'action de ce service et visera à le développer sur les thématiques émergentes (conseils au petit tertiaire).</p>
<b>Partenaires</b>	Région, ADEME, ALEC
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût annuel du service actuel (Point Info Rénovation): 35 000 €
<b>Plan de financement</b>	<p>En 2021, plan de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds Région : 25 749 €</li> <li>- Fonds propres PCC : 9 251 €</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Convention SARE entre la Région Bretagne et le PCC renouvelée chaque année sur la période 2020-2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'actes de conseils réalisés auprès des ménages et entreprises</li> <li>✓ Nombre d'actes d'accompagnement de ménages réalisés</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 19 (phase projet)

### Soutenir la production d'énergie renouvelable

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Valorisation : un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel
<b>Objectif n° 1</b>	Aménager notre territoire avec l'exigence de sobriété foncière et énergétique
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté, SEM Energ'IV du SDE 35, SMICTOM Sud-Est 35
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Pays de Châteaugiron Communauté s'est doté d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) approuvé en 2020. L'objectif du PCAET est de venir soutenir le développement des filières stratégiques pour le territoire, à savoir le solaire, le bois énergie et le biogaz, afin d'atteindre un objectif réaliste de 5% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique du territoire à horizon 2030. Le développement des énergies renouvelables s'appuiera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La production solaire et photovoltaïque constituera la source d'énergie renouvelable prioritaire du Pays de Châteaugiron Communauté au regard de la localisation et des caractéristiques du territoire. Ces projets seront soutenus et accompagnés sur les bâtiments existants, les parkings, mais également sur les bâtiments agricoles (sous réserve d'une analyse d'un besoin réel et justifié et d'une intégration paysagère cohérente). En parallèle, une réflexion sur l'ensemble des projets de bâtiments neufs pourra être engagée avec les différents porteurs de projet.</li> </ul> <p>A titre d'exemple, le Pays de Châteaugiron Communauté projette d'engager la construction d'un cadastre solaire à l'échelle de son territoire. Cet outil devra permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'identifier le patrimoine communal à cibler pour de futurs projets d'installations solaires à partir des données cartographiques du cadastre solaire et d'inciter les communes à se doter d'installations ;</li> <li>D'envisager des mutualisations par taille de projet ou par commune puis le rendre visible du grand public ;</li> <li>De mobiliser les maîtres d'ouvrage tertiaires, les agriculteurs et les particuliers.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement de la filière bois en mobilisant les porteurs de projets potentiels dans le cadre du contrat de territorialisation du fonds chaleur du Pays de Rennes. La valorisation des réseaux de chaleur tels que celui de la plateforme bois vers la piscine INOXIA sera recherchée.</li> <li>- Le soutien à la production locale de biogaz, en lien avec les actions menées par le SMICTOM Sud-Est dans le domaine.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, ADEME, SDE (SEM Energie), SMICTOM
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	Le fond chaleur pourra être mobilisé pour les projets privés s'inscrivant dans le dispositif. En complément des fonds propres des différents maîtres d'ouvrage, des fonds complémentaires seront sollicités dans le cadre d'appels à projet de l'Etat et/ou ADEME.
<b>Calendrier</b>	Cette action se déroulera à moyen terme
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Quantité de panneaux photovoltaïques installés et surface couverte</li> <li>✓ Quantité d'énergie d'origine renouvelable produite sur le territoire par filière</li> </ul>

**CRTE : Fiche N° 20 (phase projet)**  
**Favoriser la rénovation du patrimoine public**

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Valorisation : un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel
<b>Objectif n° 1</b>	Aménager notre territoire avec l'exigence de sobriété foncière et énergétique
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté, Communes
<b>Description de l'action</b>	<p>La maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine public est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. Cette action s'adresse à la fois au patrimoine bâti communal et communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine public communautaire. Un état des lieux exhaustif du patrimoine communautaire sera réalisé, en s'appuyant notamment sur les consommations énergétiques de chaque bâtiment. A partir de ce diagnostic, une priorisation des actions et des bâtiments permettra de se doter d'une programmation pluriannuelle de travaux à engager. En parallèle, une réflexion sera engagée sur les usages et le fonctionnement des bâtiments (occupation des locaux, installations de capteurs, etc.), visant à optimiser les consommations énergétiques.</li> <li>- Patrimoine public communal. Pour accompagner les communes dans la rénovation, et la réhabilitation de leurs équipements publics, le Pays de Châteaugiron Communauté pourra apporter un soutien financier sous la forme de fonds de concours (selon critères à définir dans le pacte fiscal et financier). Les travaux engagés devront s'inscrire dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Châteaugiron Communauté.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	ADEME, ALEC
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	- Participation de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL pour les travaux conséquents sur les bâtiments communaux et intercommunaux.
<b>Calendrier</b>	L'état des lieux du patrimoine communautaire sera réalisé à court ou moyen terme. Le plan d'action résultant de ce diagnostic se conduira sur plusieurs années.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi des consommations des bâtiments publics</li> <li>✓ Etiquette énergétique des bâtiments publics avant et après travaux</li> <li>✓ Nombre de bâtiments publics rénovés ou réhabilités</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 21 (phase action)

### Promouvoir un environnement économe en ressources et garantissant un cadre de vie de qualité

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Valorisation : un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel
<b>Objectif n° 1</b>	Protéger la qualité de l'environnement
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté, Communes
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Pays de Châteaugiron Communauté est un territoire attractif pour de multiples raisons et notamment pour son positionnement aux portes de la Bretagne et de la métropole rennaise. Ce développement engendre une pression sur l'environnement et les ressources qui le composent.</p> <p>Pour répondre à l'enjeu majeur de préservation des ressources naturelles du territoire, de nombreuses démarches ont été engagées dans les différents champs de compétence du Pays de Châteaugiron Communauté. Dans les prochaines années, ces démarches pourront être structurées, sous réserve du projet de territoire en cours d'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des espaces naturels du territoire. Le PCC assure la gestion de 3 espaces naturels sur le territoire. Une réflexion pourra être menée pour définir une politique communautaire et des objectifs partagés par l'ensemble des élus pour une gestion durable et pragmatique de ces espaces. Une réflexion globale sur la préservation de la biodiversité sera également menée.</li> <li>- Mise en œuvre des actions du PCAET, notamment en matière de mobilisation citoyenne et de sensibilisation des habitants aux enjeux environnementaux. Le PCC est lauréat de l'appel à projet 2020 'Mobilisation citoyenne' de la Région et de l'ADEME.</li> </ul> <p>Ce projet est construit autour des 4 saisons avec un thème par saisons et des actions qui en découlent (films promotionnels, campagnes d'affichage, animations, sorties/balades, visites, articles de presse, goodies spécifiques...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement des Bornes d'Apport Volontaire et mise en place de la collecte incitative, en partenariat avec le SMICTOM Sud Est 35. Une réflexion sera aussi engagée sur le réemploi et l'économie circulaire sur le territoire, dans le cadre du projet 'Territoire Econome en Ressources' du SMICTOM Sud-Est 35.</li> <li>- Valorisation des sentiers de promenade existants et création de nouveaux en lien étroit avec les communes.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	SMICTOM Sud-Est 35
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	En complément des fonds propres des différents maîtres d'ouvrage, des fonds complémentaires seront sollicités dans le cadre d'appels à projet de l'Etat et/ou ADEME.
<b>Calendrier</b>	Tout au long de l'application du CRTE
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Quantité de déchets traités et valorisés par le SMICTOM</li> <li>✓ Surfaces d'espaces naturels sur le PCC</li> <li>✓ Nombre de kilomètres de sentiers de promenade</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 22 (phase action)

### Préserver la ressource et assurer la continuité du cycle de l'eau

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Valorisation : un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel
<b>Objectif n° 1</b>	Protéger la qualité de l'environnement
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté, Communes, SYMEVAL, EPTB Vilaine
<b>Description de l'action</b>	<p>La prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement et d'urbanisme est indispensable au bon fonctionnement du territoire. Au-delà des impacts sur le cadre de vie et la biodiversité, une bonne gestion de l'eau permet de prévenir les risques d'inondations et d'érosion des sols mais également d'engager la reconquête de la qualité de l'eau conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (aujourd'hui 3% des masses d'eau sont en bon état sur le Département d'Ille-et-Vilaine).</p> <p>A travers les multiples acteurs concernés par cette thématique, le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite donner de la visibilité sur les enjeux du grand cycle et du petit cycle de l'eau afin de préserver la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau potable : Compétence du PCC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, transférée au SYMEVAL. Une réflexion est engagée par le SYMEVAL sur la tarification de l'eau dans laquelle le PCC est largement impliqué.</li> <li>- Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales. Ce schéma est un préalable au futur transfert de la compétence assainissement au PCC au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.</li> <li>- Reprise du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite poursuivre la structuration de ce service en accompagnant les usagers vers une meilleure qualité des installations d'assainissement non collectif.</li> <li>- GEMAPI : Compétence du PCC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, transférée aux Syndicats de Bassins Versants et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'EPTB Vilaine.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	SYMEVAL, EPTB Vilaine, Syndicats de bassins versants (jusqu'au 31 décembre 2021), Agence de l'eau Loire Bretagne
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour GEMAPI : GEMA = 97 008 € en 2022 et 138 235 € par an de 2023 à 2025 et PI = 930 € par an et adhésion au SOCLE des compétences de l'EPTB Vilaine = 13 240 € par an.
<b>Plan de financement</b>	En complément des fonds propres des différents maîtres d'ouvrage, des fonds complémentaires sont sollicités auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre du schéma d'assainissement.
<b>Calendrier</b>	Tout au long de l'application du CRTE
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Qualité des masses d'eau</li> <li>✓ Réalisation du schéma directeur d'assainissement</li> <li>✓ Nombre d'installations ANC contrôlées et mises en conformité</li> </ul>

## CRTE : Fiche N° 23 (phase projet)

### Soutenir et accompagner le monde agricole dans les transitions environnementales

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Valorisation : un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel
<b>Objectif n° 1</b>	Permettre aux habitants d'accéder à une alimentation saine et de proximité
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté - Communes
<b>Description de l'action</b>	<p>L'agriculture locale constitue un pilier essentiel du développement économique du Pays de Châteaugiron Communauté. L'intercommunalité s'engage depuis plusieurs années aux côtés des agriculteurs du territoire dans leur quotidien et lors d'événements permettant de communiquer plus largement sur le monde agricole, ses métiers et ses produits via des animations, des rencontres, des échanges...</p> <p>Dans un contexte de profonde mutation économique, sociale et environnementale, il apparaît aujourd'hui indispensable de promouvoir le dynamisme et la diversité de l'agriculture locale et de valoriser les produits qui en sont issus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur un Projet Alimentaire Territorial (PAT), sous réserve d'une validation dans le projet de territoire en cours d'élaboration. Issu de la Loi d'avenir pour l'agriculture en 2014, Les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.</li> </ul> <p>Le Pays de Châteaugiron Communauté engagera une réflexion pour déterminer si le PAT constitue un projet adapté à l'échelle communautaires et aux problématiques locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des circuits courts. Les circuits courts alimentaires de proximité répondent aujourd'hui à des attentes économiques et sociales, tant pour le producteur que pour le consommateur. La promotion et la valorisation des circuits courts sur le Pays de Châteaugiron Communauté permettra de répondre à un objectif de diversification des pratiques agricoles et contribuera à répondre à une partie des besoins alimentaires sur le territoire.</li> <li>- Accompagnement du monde agricole dans les transitions en cours, notamment environnementales. A partir d'un observatoire des exploitations agricoles, le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite valoriser la diversité des pratiques agricoles permettant d'accompagner ces transitions (haute valeur environnementale, agriculture biologique, etc.).</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Pays de Rennes, Chambre d'Agriculture, Région
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	Fonds propres du PCC
<b>Calendrier</b>	A court ou moyen terme
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	✓ A détailler dans la fiche action, après définition de la politique associée au PAT

## CRTE : Fiche N° 24 (phase action)

### Développer une offre territoriale accessible à tous

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Valorisation : un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel
<b>Objectif n° 1</b>	Développer le tourisme de qualité, en s'appuyant sur le patrimoine culturel et naturel
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté, Office de Tourisme Intercommunal
<b>Description de l'action</b>	<p>Le tourisme est une activité économique et un outil de promotion incontournable du territoire. Le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite s'inscrire dans une logique de destination touristique à l'échelle de la destination bretonne « Rennes et les Portes de Bretagne » et en cohérence avec les stratégies touristiques de l'Ille et Vilaine et de la Bretagne.</p> <p>Le développement de cette stratégie s'appuie notamment sur deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Définition d'un SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) au service des touristes. En s'appuyant sur le parcours client, de ses attentes et de ses usages, ce schéma devra permettre de définir une stratégie touristique autour de l'accueil dans les murs et hors les murs de l'office, à l'échelle du Pays de Châteaugiron Communauté et de la Destination.</li><li>- Promotion de la marque Tourisme et Handicap. L'office de tourisme intercommunal a déjà engagé de nombreuses actions en faveur du développement d'une offre touristique accessibles aux personnes en situation de handicap. Le centre aquatique Inoxia et l'office de tourisme sont d'ores et déjà titulaires de la marque.</li></ul> <p>Le Pays de Châteaugiron Communauté et l'office de tourisme intercommunal souhaitent poursuivre cette dynamique autour d'une offre adaptée aux handicaps : séjours, visites guidées, supports de communication, outils pédagogiques. Un accompagnement des professionnels (restaurants, hébergements) via un diagnostic de la conformité de leurs structures au cahier des charges de la marque Tourisme et handicap sera également proposé.</p>
<b>Partenaires</b>	Communes, Pays de Rennes, Petites Cités de Caractère, Office de Tourisme de Bretagne
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	Fonds propres du PCC
<b>Calendrier</b>	Tout au long de l'application du CRTE
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Fréquentation de l'Office de Tourisme</li><li>✓ Nombre de sites labellisés Tourisme et Handicap</li></ul>

## CRTE : Fiche N° 25 (phase action)

### Assurer la promotion touristique du territoire

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	Valorisation : un territoire soucieux de ses ressources et du patrimoine naturel et culturel
<b>Objectif n° 1</b>	Développer le tourisme de qualité, en s'appuyant sur le patrimoine culturel et naturel
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays de Châteaugiron Communauté
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Pays de Châteaugiron Communauté attire un nombre croissant de visiteurs, séduits par un riche patrimoine historique, naturel, et une offre culturelle et artistique de qualité.</p> <p>Cette attractivité s'appuie notamment sur des sites patrimoniaux majeurs : le château et la Petite Cité de Caractère de Châteaugiron, le château du Bois Orcan, le château des Pères à Piré-sur-Seiche, etc.</p> <p>Cette offre touristique sera renforcée en s'appuyant sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement d'une démarche qualité :</li> <li>- Gestion et développement du camping intercommunal</li> <li>- Réflexion sur l'identité du territoire et de ses communes autour de l'offre existante, constitutive d'un marqueur fort du territoire, avec notamment l'organisation d'un festival du cirque contemporain.</li> <li>- Développement de l'activité touristique (visites, animations) par la mise en valeur des sites d'intérêt et l'originalité de l'offre artistique et culturelle.</li> <li>- Poursuite des partenariats avec les territoires voisins, le réseau des Petites cités de caractère et développement des produits touristiques</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Communes, Pays de Rennes, Petites Cités de Caractère, Agence de Développement Touristique 35, Comité Régional de Tourisme de Bretagne, Destination Rennes et les Portes de Bretagne
<b>Coût prévisionnel</b>	Non connu à ce jour
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds propres du PCC</li> <li>- La participation de l'Etat au titre de la DETR et /ou DSIL sera sollicitée pour les travaux du camping. Le Pays de Châteaugiron Communauté pourrait également candidater à l'appel à projet national Slow Tourisme pour cette opération.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Tout au long de l'application du CRTE
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Taux d'occupation du camping intercommunal</li> <li>✓ Evolution du montant des recettes de la taxe de séjour</li> <li>✓ Mesures de la satisfaction des visiteurs</li> <li>✓ Nombre de visites et d'animation organisées par l'Office de Tourisme Intercommunal</li> </ul>

FICHES ACTIONS	TITRE
Fiche 2	Augmenter le niveau de service et animer la politique mobilité
Fiche 3	Renforcer l'attractivité des logements, services et commerces dans les centralités du territoire
Fiche 4	Favoriser le renouvellement urbain
Fiche 5	Encourager la construction de logements abordables et pour tous les publics
Fiche 6	Soutenir le monde économique et le monde agricole
Fiche 7	Déployer la fibre optique
Fiche 8	Déployer les outils numériques et valoriser le territoire par le numérique
Fiche 10	Mailler le territoire pour offrir des équipements adaptés aux besoins
Fiche 11	Poursuivre et développer les services à la population
Fiche 12	Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives
Fiche 13	Mettre en œuvre le schéma de développement culturel
Fiche 14	Offrir des équipements sportifs de qualité
Fiche 15	Structurer et animer la politique sportive
Fiche 16	Requalifier, densifier et aménager des zones d'activités
Fiche 17	Conforter l'offre immobilière et les services pour les entreprises
Fiche 18	Encourager la réalisation de travaux d'économies d'énergie
Fiche 21	Promouvoir un environnement économe en ressources et garantissant un cadre de vie de qualité
Fiche 22	Préserver la ressource et assurer la continuité du cycle de l'eau
Fiche 24	Développer une offre territoriale accessible à tous
Fiche 25	Assurer la promotion touristique du territoire

FICHES PROJETS	TITRE
Fiche 1	Favoriser la multimodalité et les déplacements doux
Fiche 9	Anticiper les évolutions sociales et sociétales
Fiche 19	Soutenir la production d'énergie renouvelable
Fiche 20	Favoriser la rénovation du patrimoine public
Fiche 23	Soutenir et accompagner le monde agricole dans les transitions environnementales